

Montagne de Reims

L'Atlas de la biodiversité communale



Illustration : Aleksandra Delcourt

TABLE DES MATIERES

TABLE DES FIGURES.....	3
TABLES DES TABLEAUX.....	3
PARTIE 1 – PRESENTATION DE LA COMMUNE	4
A. CONTEXTE GENERAL	4
1. <i>Zones humides</i>	<i>4</i>
2. <i>Paysages</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
3. <i>Initiatives locales.....</i>	<i>5</i>
B. PERIMETRES D’INVENTAIRES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL EXISTANT	6
1. <i>ZNIEFF</i>	<i>7</i>
2. <i>Natura 2000.....</i>	<i>7</i>
3. <i>Trame verte et bleue</i>	<i>8</i>
C. ÉTUDES SCIENTIFIQUES.....	8
PARTIE 2 – POURQUOI REALISER UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE	9
D. QU’EST-CE QUE LA BIODIVERSITE ?.....	9
1. <i>Définition de la biodiversité</i>	<i>9</i>
2. <i>Quels liens avec les habitants ?.....</i>	<i>9</i>
3. <i>État de la biodiversité actuelle.....</i>	<i>10</i>
4. <i>Notion de patrimonialité.....</i>	<i>11</i>
E. UN ABC, MAIS QU’EST-CE-QUE C’EST ?	13
1. <i>Origine.....</i>	<i>13</i>
2. <i>Les ABC du Parc de la Montagne de Reims</i>	<i>13</i>
a. <i>Acquisition de connaissances.....</i>	<i>13</i>
b. <i>Identification des enjeux.....</i>	<i>16</i>
c. <i>Sensibilisation et animation</i>	<i>17</i>
F. UN ABC, MAIS POURQUOI FAIRE ?.....	18
1. <i>Engagement des communes</i>	<i>18</i>
2. <i>Mobilisation des habitants.....</i>	<i>18</i>
3. <i>Adapter l’usage du territoire.....</i>	<i>19</i>
PARTIE 3 – LES RESULTATS DE L’ABC	20
G. CONNAISSANCE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE.....	20
1. <i>État des lieux.....</i>	<i>20</i>
2. <i>Bilan évolutif suite à l’ABC</i>	<i>20</i>
3. <i>Zoom sur les espèces patrimoniales.....</i>	<i>22</i>
4. <i>Zoom sur les espèces exotiques envahissantes</i>	<i>25</i>

H.	HABITATS ET ENJEUX ASSOCIES	27
1.	<i>La plaine agricole</i>	29
2.	<i>Le vignoble</i>	30
3.	<i>Les milieux boisés</i>	31
4.	<i>Les milieux ouverts et semi-ouverts</i>	33
5.	<i>Les milieux aquatiques et zones humides</i>	35
6.	<i>Les milieux artificialisés</i>	35
I.	SYNTHESE DES ENJEUX	36
1.	<i>Zoom sur les espèces végétales patrimoniales</i>	36
2.	<i>Enjeux identifiés lors de l'ABC</i>	37
PARTIE 4 – PLAN D’ACTIONS		39
J.	PROJETS DEJA REALISES	39
1.	<i>Natura 2000</i>	39
2.	<i>Distinction « Commune nature »</i>	39
3.	<i>Gestion durable des espaces verts</i>	40
4.	<i>Lutte contre les espèces exotiques envahissantes</i>	41
5.	<i>Préservation d’une mare forestière</i>	42
6.	<i>Préservation de la biodiversité forestière</i>	42
7.	<i>Favoriser la nature au sein du village</i>	42
8.	<i>Lutte contre la pollution lumineuse</i>	43
K.	PROJETS ENVISAGES PAR LA COMMUNE DANS LES PROCHAINES ANNEES	43
1.	<i>Territoire engagé pour la nature (TEN)</i>	43
2.	<i>Préservation d’espèces protégées</i>	44
3.	<i>Renforcement de la biodiversité communale</i>	44
4.	<i>Compostage collectif</i>	44
5.	<i>Développer des outils de communication</i>	44
ANNEXES.....		45

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES ZONES HUMIDES AU SEIN DE LA COMMUNE DE BOUZY	4
FIGURE 2 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES PERIMETRES D'INVENTAIRES E DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL ET MILIEUX NATURELS REMARQUABLES AU SEIN DE LA COMMUNE DE BOUZY	6
FIGURE 3 : REPRESENTATION DES SERVICES NATURELLEMENT RENDUS PAR L'ENVIRONNEMENT	10
FIGURE 4 : COMMUNICATION AUTOUR DE L'ABC	17
FIGURE 5 : NOMBRE D'ESPECES VEGETALES CONNUES SUR LA COMMUNE DE BOUZY	21
FIGURE 6 : NOMBRE D'ESPECES ANIMALES CONNUES DANS LES GROUPES SOUMIS A INVENTAIRES PROTOCOLES SUR LA COMMUNE DE BOUZY	21
FIGURE 7 : NOMBRE D'ESPECES ANIMALES ISSUES DES OBSERVATIONS NON SOUMISES AUX PROTOCOLES DE SUIVIS DANS LE CADRE DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE BOUZY (DONNEES OPPORTUNISTES)	22
FIGURE 8 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE LOCALISANT LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) AU SEIN DE LA COMMUNE DE BOUZY	26
FIGURE 9 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL SUR LA COMMUNE DE BOUZY	28
FIGURE 10 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES ESPECES VEGETALES PATRIMONIALES DE LA COMMUNE DE BOUZY	37
FIGURE 11 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES ENJEUX IDENTIFIES LORS DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE BOUZY	38

TABLES DES TABLEAUX

<i>TABLEAU 1 : TABLEAU : CLASSES DE RARETES UTILISEES PAR LE CBNBP</i>	<i>11</i>
<i>TABLEAU 2 : CATEGORIES DE MENACE DEFINIES PAR L'UICN</i>	<i>12</i>
TABLEAU 3 : LES DEUX ETAPES DES INVENTAIRES AMPHIBIENS	14
TABLEAU 4 : ESPECES IDENTIFIEES DE FEVRIER A MAI, A PARTIR DE LEURS CHANTS, CRIS OU OBSERVEES AUX JUMELLES	14
TABLEAU 5 : REPARTITION DES INVENTAIRES ODONATES, RHOPALOCERES ET ORTHOPTERES	15
TABLEAU 6 : REPARTITION DES PERIODES D'INVENTAIRES SUR LES TROIS ANNEES DE L'ABC	20
TABLEAU 7 : ESPECES DE PLANTES PATRIMONIALES ISSUES DE LA SYNTHESE DU CBNBP ET DES OBSERVATIONS DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE BOUZY	22
TABLEAU 8 : ESPECES DE BRYOPHYTES PATRIMONIALES LISTEES GRACE A L'ABC SUR LA COMMUNE DE BOUZY	23
TABLEAU 9 : ESPECES ANIMALES PATRIMONIALES ISSUES DE LA SYNTHESE DE LA LPO ET DES OBSERVATIONS DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE BOUZY	24
TABLEAU 10 : ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES PRESENTES SUR LA COMMUNE DE BOUZY	27

PARTIE 1 – PRESENTATION DE LA COMMUNE

A. Contexte général

1. Zones humides



Figure 1 : Représentation cartographique des zones humides au sein de la commune de Bouzy

Ci-dessus, une carte (Cf. Figure 1) illustrant les zones humides sur la commune de Bouzy.

Une zone humide est présente au nord de la commune, au niveau de l'ancienne zone d'extraction de meulière. Les grandes dépressions qui en résultent se remplissent d'eau et sont à l'origine de plusieurs mares forestières très intéressantes, notamment pour les amphibiens. Le sous-bois humide, du fait d'un sol très argileux, est propice au développement d'ornières, milieux de reproduction pour une espèce protégée et vulnérable en France, le Sonneur à ventre jaune.

2. Perception paysagère de l'occupation du sol,

La commune de Bouzy est représentative du triptyque paysager de la Montagne de Reims : une plaine céréalière surplombée les coteaux viticoles et le plateau forestier. Le village dense et compact de Bouzy est implanté au cœur de ce triptyque.

Au sud de la commune, la plaine agricole est constituée de parcelles cultivées : blé, orge, ou encore betterave.

Plus au nord, les coteaux viticoles suivent la pente jusqu'au plateau forestier. Principalement dominé par le feuillus, les quelques parcelles de plantation de résineux viennent diversifier les peuplements et permettent à certaines espèces d'oiseaux comme le **Pouillot de Bonelli**, de trouver un habitat favorable à sa reproduction.

3. Initiatives locales

La commune de Bouzy a déjà initié différentes actions sur son territoire :

- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes via la gestion adaptée de la Berce du Caucase par l'Office national des forêts ;
- Application des principes de gestion différenciée : mise en place de tapis de plantes grasses au niveau du cimetière et éco-pâturage ovin ;
- Suivi d'espèces protégées : installation d'un tunnel à empreintes dans le cadre de la Mission hérisson, l'enquête nationale lancée par la LPO ;
- Actions en faveur de la biodiversité en ville : installation de nichoirs pour les oiseaux, création d'un hôtel à insectes avec les scolaires ;
- Renforcement de la biodiversité locale : plantation de deux haies bocagères dans le cadre de l'appel à projet « Haie et Verger » du Parc (74 arbustes, 18 variétés indigènes) et plantation d'un verger communal (13 arbres, 13 variétés anciennes)

B. Périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel existant

La *figure 2* présente les périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel existant.

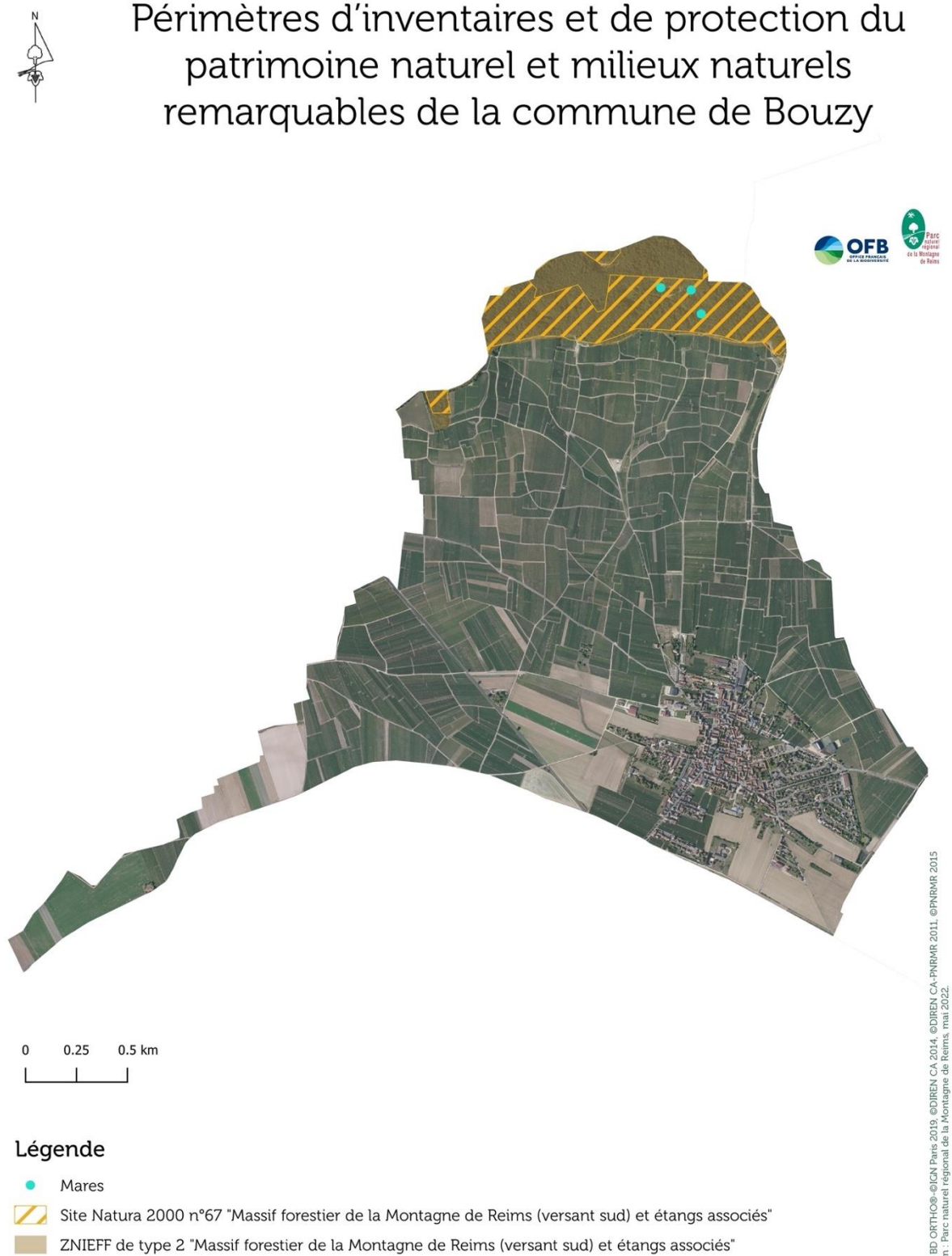


Figure 2 : Représentation cartographique des périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel et milieux naturels remarquables au sein de la commune de Bouzy

1. ZNIEFF

Définition

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) correspondent à des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant une biodiversité patrimoniale. Elles sont le fruit d'inventaires réalisés sur le territoire national ayant pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique. Elles constituent un outil d'aide à la décision pour les collectivités et les porteurs de projet. En effet, cet inventaire permet de faire connaître ces zones remarquables, elles pourront ainsi être valorisées et préservées au sein des projets de territoire (protection de l'espace, aménagement du territoire).

On retrouve une ZNIEFF de type II sur le territoire d'Ambonnay :

- **1 ZNIEFF de type II** : « espace qui intègre des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riche que les milieux alentours » (Source : INPN)
 - Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés
La richesse de son sous-sol et la diversité de sa topographie permet d'y trouver une grande variété de milieux naturels. Les boisements peuvent y être acidiphiles (landes et marais), marécageux ou thermophiles (dont ourlet et pelouses sèches). En périphérie du massif on retrouvera des étangs et des mares.

2. Natura 2000

Définition :

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels identifiés pour leur richesse biologique, leur rareté et la fragilité des espèces qu'ils hébergent.

Cet outil européen a été mis en place pour limiter la perte de biodiversité et préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire, considérés comme patrimoniaux et figurant dans la Directive « Habitats-Faune-Flore » de l'Union européenne.

Sur les 27 000 sites dénombrés en Europe, 1 760 sites terrestres le sont en France couvrant environ 15% du territoire national.

Un DOCUMENT d'OBJECTIF (DOCOB) est élaboré pour chaque site Natura 2000. Il définit les enjeux, les objectifs à atteindre et les mesures à mettre en place pour préserver la biodiversité et la qualité du milieu.

Très morcelé au travers de 17 communes du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, le site Natura 2000 n°67 « Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés » est principalement représenté par divers types de boisements : forêts acidiphiles, forêts riveraines, ou encore boisement thermophile, la présence de nombreux amphibiens et des zones de pelouses sèches. La présence d'étangs sur d'autres communes permet d'accueillir une plus grande biodiversité, avec notamment des plantes comme la Grande douve et des odonates patrimoniales telle que la Leucorrhine à gros thorax. Les amphibiens sont également bien présents, dont des espèces emblématiques et vulnérables : le Sonneur à ventre jaune et le Triton crêté. Au sein de ce site, une ancienne carrière est utilisée comme site d'hibernation pour de nombreuses espèces de chauves-souris.

3. Trame verte et bleue

Définition

La « Trame verte et bleue » est un réseau écologique dans lequel l'ensemble des liaisons entre les milieux naturels d'un territoire (forêts, prairies...) favorise les déplacements des animaux et des plantes. Une haie qui relie deux espaces boisés protège un animal de ses prédateurs lors de son déplacement et lui fournit de la nourriture. Connaître, préserver ou restaurer les réseaux écologiques, c'est préserver la biodiversité, le fonctionnement des écosystèmes et les services qu'ils rendent à l'homme (pollinisation, épuration de l'eau, lutte contre l'érosion...).

Dans le cadre de la réalisation des inventaires de l'ABC, une actualisation du diagnostic Trame verte et bleue du territoire a permis d'affiner l'identification des enjeux. Dans ce sens, il sera possible d'améliorer efficacement la connexion entre les milieux suite aux différentes propositions d'actions qui ont été faites.

C. Études scientifiques

Dans le cadre de l'amélioration des connaissances sur son territoire, en vue de préserver le patrimoine naturel, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims (PNRMR) a réalisé plusieurs études. Quand le Parc n'est pas mentionné, il s'agit d'une étude émise par un partenaire extérieur réalisée au moins en partie sur le territoire du Parc naturel régional.

Sur la commune de Bouzy, les études suivantes ont été menées ou sont en cours de réalisation :

- 2012 – « Étude estivale des chauves-souris du Parc naturel régional de la Montagne de Reims »
- Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne
- 2018 – « Recensement des amphibiens et caractérisation des mares de milieu ouvert sur le territoire du Parc naturel régional de la Montagne de Reims » - CPIE Pays de Soulaines
- 2019 – « Diagnostic de l'état écologique des lisières forestières du PNR de la Montagne de Reims » – PNRMR
- 2020 – « Étude de l'avifaune nicheuse et cavicole des forêts du PNR de la Montagne de Reims »
- Office national des forêts
- 2021 – « Amélioration des connaissances sur la répartition du Sonneur à ventre jaune au sein du site Natura 2000 n°67 du Parc naturel régional de la Montagne de Reims (51) » – CPIE du Sud Champagne
- 2022 – « Étude CMR de la population de Sonneur à ventre jaune au sein des sites Natura 2000 »
– Parc naturel régional de la Montagne de Reims
- Suivi tous les 4 ans de la population de Chevêche d'Athéna sur le territoire du Parc naturel régional (2008, 2012, 2016, 2020) - PNRMR

PARTIE 2 – POURQUOI REALISER UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

D. Qu'est-ce que la biodiversité ?

1. Définition de la biodiversité

Définie comme le tissu vivant de notre planète, la biodiversité correspond à l'ensemble des organismes vivants, des habitats et de leurs interactions. On peut la détailler sur trois niveaux pour mieux la comprendre.

Le premier niveau et le plus facile à identifier est celui de la diversité des habitats naturels. On pense évidemment aux forêts, aux prairies ou aux océans. Mais il ne faut pas oublier les petits espaces tels qu'une bande fleurie ou une petite mare en fond de jardin. La vie se développe partout et dépend fortement de la stabilité et du respect de ces éléments.

Le second niveau va donc concerner les différentes espèces qui vont coloniser ces milieux naturels. L'humain est un bon exemple car il a su coloniser la majorité des surfaces de la planète. Toutefois, on estime à 100 millions le nombre d'espèces dans le monde, réparties en trois grands règnes :

- Le **règne animal**, la faune : on peut y observer des extrêmes en termes de taille, allant d'organismes unicellulaires aux plus gros mammifères comme la Baleine bleue. Ces organismes occupent tout type de milieux et de conditions environnementales, des températures les plus extrêmes, aux eaux les plus acides.
Les espèces de ce règne sont rassemblées en groupes, dont les plus communs sont les oiseaux, les reptiles, les mammifères, les papillons de jour ou encore les amphibiens.
- Le **règne végétal**, la flore : ici encore, on peut aller d'un extrême à un autre, entre les mousses qui tapissent la forêt et les chênes centenaires qui la peuplent. Ici sont regroupés les arbres et arbustes, les plantes à fleurs terrestres ou aquatiques, les mousses et les fougères.
- La **fonge** : cas particulier de ces organismes qui ne sont ni des animaux ni des végétaux, les champignons ont un mode de vie particulier car ils puisent leurs ressources uniquement dans la matière en décomposition. Bolet, Amanite ou encore Morille, de nombreuses espèces ont une forme visible durant leur cycle mais certaines espèces restent dans la litière sous forme de filament ou se développent au niveau des racines comme la célèbre truffe.
Encore plus surprenant, certaines espèces développent une relation symbiotique avec une algue, c'est-à-dire que ces deux partenaires tirent un bénéfice à s'associer, pour former les lichens qui couvrent les arbres et les pierres un peu partout.

2. Quels liens avec les habitants ?

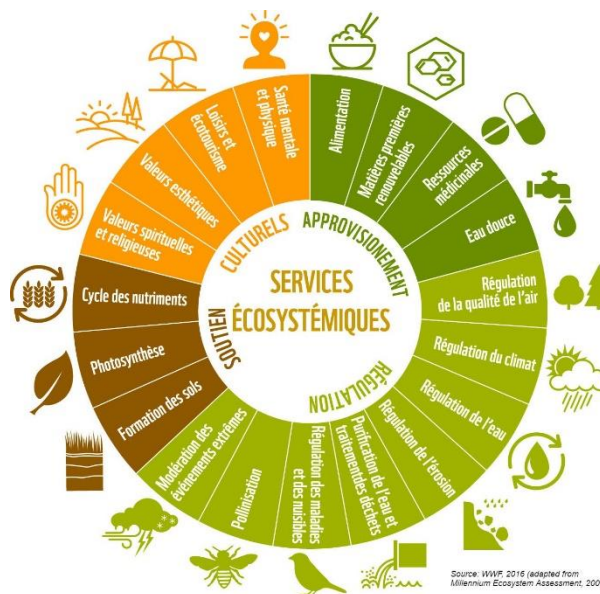
Tous ces organismes, animaux, végétaux, champignons qui interagissent au sein d'un même milieu naturel forment ce que l'on appelle un **écosystème** (Cf. Figure 3). En effet, chaque espèce va, directement ou indirectement, rendre un service à une autre, principalement pour ce qui est de l'accès à la nourriture. Mais il peut également s'agir de maintenir l'équilibre du milieu, notamment à une échelle microscopique avec les bactéries qui décomposent les éléments organiques dans les mares, ce qui évite leur comblement trop rapide à l'automne.

Sur un territoire comme celui d'un Parc naturel régional, ces organismes cohabitent régulièrement avec vous, habitants, qui êtes également inclus dans cet écosystème. Son équilibre est fragile et dépend beaucoup des actions que vous pouvez mener sur les milieux naturels qui vous entourent. Votre qualité de vie et celles des organismes avec lesquels vous le partagez, en dépendent.

En effet, de nombreuses espèces rendent de grands services, que ce soit pour la limitation des inondations, dans la lutte contre les ravageurs ou dans la pollinisation des plantes à fleurs et de vos vergers.

Assurer un bon équilibre au sein de l'écosystème passe par de petites actions, comme le maintien d'une diversité de plantes sauvages, la plantation de haies d'essences indigènes ou encore l'entretien de votre mare selon de bonnes pratiques. De l'Hirondelle de fenêtre qui se nourrit de moustiques, au Hérisson d'Europe qui limitera les limaces dans votre potager, en passant par les centaines d'abeilles sauvages qui butinent sans relâche les pommiers, tout le monde y trouve son compte !

Figure 3 : Représentation des services naturellement rendus par l'environnement



3. État de la biodiversité actuelle

Depuis plusieurs décennies, la sonnette d'alarme est enclenchée sur l'érosion de la biodiversité mondiale. En cause, la surexploitation des ressources, l'artificialisation des sols, le braconnage et le trafic d'espèces ou encore la pollution qu'elle soit terrestre, atmosphérique ou aquatique.

En France, le premier constat s'est fait sur le fort déclin des oiseaux lors des Suivis temporels des oiseaux communs (STOC) à travers lesquels a été révélée une perte massive chez les espèces dites spécialistes.

Le bilan réalisé entre 1989 et 2019 est sans appel, malgré 32 espèces en expansions, 43 espèces ont vu leurs effectifs s'effondrer, alors qu'il s'agit pour la plupart d'espèces considérées comme « communes » : le Chardonneret élégant ou l'Hirondelle de fenêtre.

En cause ? De grands bouleversements dans les pratiques humaines, qui leur étaient initialement favorables. Le passage à l'agriculture intensive nécessitant l'emploi de produits phytosanitaires et un

arrachage des haies pour la création de grandes parcelles, réduit l'accès à la ressource alimentaire (graines ou insectes) et perturbe les nicheurs qui ne trouvent plus de zones adaptées.

Pour ce qui est des espèces dites anthropophiles, c'est-à-dire attachées aux constructions humaines que sont les bâtiments ou les ponts, la plus grande perturbation est la modernisation des pratiques. En effet, les vieux bâtiments ne sont pas systématiquement rénovés avec les matériaux d'époque comme la pierre qui offre des zones propices aux espèces utilisant les cavités. Les oiseaux ne sont pas les seuls impactés car de nombreuses plantes se développent sur les pierres : les saxifrages, les sedums, la Cymbalaire des murs ou encore des fougères comme la Rue des murailles. C'est également le cas des menuiseries PVC qui ne sont pas adaptées aux nids d'Hirondelle de fenêtre, faits de boues, qui ne vont pas pouvoir adhérer à cette surface lisse. De plus, encore trop souvent, quand des travaux ont lieu ces nids sont détruits malgré une mesure nationale de protection de l'espèce incluant leur nid (loi du 10 juillet 1976, art. L411-1).

4. Notion de patrimonialité

Toutes les espèces présentes sur le territoire de la commune n'ont pas la même répartition ni le même statut de rareté. En effet, selon leur répartition, à l'échelle régionale voire nationale, du type de milieu dans lequel elles se développent ou encore selon les pressions qu'elles subissent, les espèces bénéficient d'un statut particulier.

Les plantes sont classées par « **indice de rareté** » (Cf. Tableau 1), selon leur fréquence à l'échelle de l'ex-région Champagne-Ardenne, découpée en 1171 mailles de 5km*5km :

Tableau 1 : Tableau : classes de raretés utilisées par le CBNBP¹

Indice de rareté	Définition	Nombre de mailles dans lesquelles l'espèce est présente
RRR	Extrêmement rare	1 à 23
RR	Très rare	24 à 74
R	Rare	75 à 152
AR	Assez rare	153 à 264
AC	Assez commun	265 à 409
C	Commun	410 à 590
CC	Très commun	591 à 807
CCC	Extrêmement commun	808 à 1171

Au sein de tous les groupes taxonomiques : amphibiens, écrevisses, insectes, oiseaux, mammifères, plantes, poissons, et reptiles, des espèces sont inscrites sur une liste rouge spécifique. Ce document constitue un état des lieux du degré de menaces que subissent certaines espèces à l'échelle d'un territoire concerné (région, France, Europe, monde) et une mesure des risques de disparition encourus à plus ou moins long terme. Pour cela, un statut précis, établi par l'UICN², est attribué selon plusieurs critères d'évaluations tels que :

- La taille de population : est-elle en déclin ?
- La superficie de l'aire de répartition : est-elle réduite ?
- L'état de l'aire de répartition : est-elle fragmentée ?

¹CBNBP : Conservatoire botanique national du Bassin parisien

² UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

En fonction des résultats, les espèces sont classées dans une catégorie précise parmi celles présentées ci-dessous (Cf. Tableau 2) :

Tableau 2 : catégories de menaces définies par l'UICN

Catégorie	Symbole	Définition
Eteinte	RE	Espèces ayant disparu à l'échelle régionale mais subsistant ailleurs
En danger critique	CR	Espèces menacées de disparition selon un risque relativement élevé (VU), élevé (EN) ou très élevé (CR)
En danger	EN	
Vulnérable	VU	
Quasi menacée	NT	Espèces qui pourraient devenir menacées si des mesures spécifiques de conservation ne sont pas prises
Préoccupation mineure	LC	Espèces qui présentent un faible risque de disparition de la région considérée

Pour les espèces remplissant les critères les plus à risque, des mesures de protection forte sont mises en place, à l'échelle régionale voire nationale. L'article L411-1 du code de l'environnement prévoit un système de protection stricte des espèces de faune et de flore sauvages dont les listes sont fixées par arrêté ministériel. Pour les espèces concernées ainsi que pour certains habitats associés, sont interdits : la destruction, la capture, la perturbation intentionnelle ou le commerce, la dégradation ou encore l'altération.

Enfin, à l'échelle d'un territoire réduit comme c'est le cas pour le Parc naturel régional de la Montagne de Reims, des niveaux d'enjeux peuvent être établis selon ces différents éléments, auxquels s'ajoutent des données plus précises. Il peut notamment s'agir du nombre de communes du Parc sur lequel l'espèce est présente et/ou se reproduit, la dernière observation de l'espèce sur le territoire du Parc ou de la commune concernée.

Tous ces éléments combinés permettent donc d'établir un niveau de patrimonialité des espèces. Cela signifie qu'elles représentent un enjeu de conservation par :

- Leur niveau de rareté à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur statut de protection à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur niveau de menace à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur statut local à l'échelle du Parc naturel régional

En complément de ces différents critères, la LPO à travers la synthèse des données pour chaque commune, extraites de la base de données Faune Champagne-Ardenne, a établi un niveau d'enjeu pour chaque espèce. Celui-ci est défini selon plusieurs critères tels que : la responsabilité du territoire du Parc pour la conservation de l'espèce, le manque de connaissances à propos de cette espèce sur le territoire du Parc, la présence ou non d'habitat favorable pour accueillir l'espèce sur le territoire du Parc, etc. Ces derniers sont croisés avec les statuts de rareté et de menaces précédemment identifiés ainsi que les dernières informations extraites d'études comme les sont celles concernant les oiseaux dans le bilan du STOC 1989-2019, qui renseigne sur la tendance d'évolution de l'espèce sur le territoire national. On obtient alors trois niveaux d'enjeu : normal, assez fort et fort.

E. Un ABC, mais qu'est-ce que c'est ?

1. Origine

Afin de limiter au maximum cette érosion grandissante, le meilleur moyen est de protéger son patrimoine naturel. Pour cela, il est nécessaire de le connaître et d'identifier les enjeux propres à son territoire.

C'est ainsi que dans les années 1990, plusieurs communes du Parc naturel régional de Lorraine initient une étude approfondie de leur biodiversité et de ses menaces. L'objectif est de mettre en place une sorte d'état zéro sur lequel se baser et mettre en place des actions de préservation, de restauration et de création de milieux favorables aux espèces, qu'elles soient communes ou rares.

La réussite de cette démarche et la volonté du tissu associatif national de pouvoir l'accompagner a permis la création du dispositif « Atlas de la biodiversité communale (ABC) ». Celui-ci a été porté initialement par le ministère de l'Écologie en 2010, puis a été confié à l'Agence française pour la biodiversité en 2017, devenue Office français pour la biodiversité récemment. *(Source : L'Atlas de la biodiversité communale – Pour connaître, partager et sauvegarder la biodiversité de son territoire)*

2. Les ABC du Parc de la Montagne de Reims

La réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale présente de nombreux avantages pour les collectivités et, à une échelle plus large, pour la mise en réseau des connaissances et la réalisation d'actions dans une optique de préservation de la biodiversité.

C'est pour cela que le Parc de la Montagne de Reims a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation d'Atlas de la biodiversité communale en 2018. Au total, 18 communes se portent volontaires pour réaliser ce projet, dont la Communauté de communes de la Grande vallée de la Marne. La candidature du Parc ayant été retenue, il a été possible de réaliser les ABC à partir de 2019, grâce à un financement pris en charge à 76% par l'Agence française pour la biodiversité, aujourd'hui Office français de la biodiversité, complété par le Parc à hauteur de 18% et une part d'autofinancement de 6% à destination des collectivités.

Une prestation du Conservatoire botanique national du Bassin parisien et de la Ligue de protection pour les oiseaux, a eu pour objectif la rédaction, par chaque partenaire, d'une synthèse des données connues sur les 18 communes réalisant un ABC.

a. Acquisition de connaissances

Dans un premier temps, ce projet permet d'acquérir des connaissances nouvelles sur son territoire. En effet, la majorité des communes n'ont pas conscience, faute de compétences, de la richesse faunistique et floristique que recèle son territoire. Et bien souvent, une fois cette connaissance acquise, il est alors plus facile de mettre en place des actions concrètes, surtout que bien souvent, la volonté d'agir en faveur de la biodiversité est déjà présente dans les orientations et les projets. L'objectif n'étant pas de rechercher uniquement des espèces dites « rares » mais d'avoir une vision d'ensemble de toutes espèces présentes, même celles qui sont les plus communes. Ce sont précisément ces espèces communes, constituant la « nature ordinaire », qui forment le socle de la biodiversité. Celles-ci apportent de la ressource alimentaire au cœur des réseaux d'interactions et permettent la stabilité d'espèces moins fréquentes et plus sensibles. Plus il y a de diversité et plus les milieux naturels sont stables et plus nous, humains, avons la possibilité d'évoluer dans un environnement sain et plein de richesse.

Dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale réalisé par le Parc, il a été décidé de cibler des groupes d'espèces classiquement suivis dans les études, afin de faciliter la réalisation des inventaires de terrain par la technicienne en charge du



projet. Il s'agit ici pour la faune, des **amphibiens** (crapauds, grenouilles, tritons et la Salamandre tachetée), **odonates** (demoiselles et libellules), **oiseaux**, **orthoptères** (criquets, grillons, sauterelles), **reptiles** (lézards et serpents), **rhopalocères** (papillons de jour) et pour la flore des **fougères**, **prêles**, **herbacées**, **graminées**, **laïches**, **arbres** et **arbustes**, **bryophytes** (mousses).

En ce qui concerne le suivi de la faune, une demande d'autorisation de capture a été faite auprès de la DDT. En effet, la présence d'espèces protégées, à l'échelle régionale et/ou nationale, requiert une dérogation autorisant la capture et la manipulation dans le cadre d'une étude spécifique.

Afin de répertorier les espèces au sein de ces différents groupes, des protocoles spécifiques ont été utilisés. L'utilisation d'une méthodologie nationale, permet une répétabilité et une cohérence dans l'acquisition des données. Il est ainsi possible de comparer les sites étudiés entre collectivités mais également dans le temps :

- **Les amphibiens** : crapauds, grenouilles, tritons et Salamandre tachetée

Le Parc a choisi de s'inspirer du protocole national de suivi des amphibiens de France POPAmphibien « Tritons » afin d'optimiser les chances d'observation des différentes espèces de tritons présentes sur le territoire.



Pour ce faire, il a été décidé d'utiliser des nasses « Ortmann », c'est-à-dire des seaux équipés de quatre entrées ne permettant pas aux animaux de ressortir avant leur ouverture, tout en permettant aux tritons adultes de remonter à la surface pour respirer. Ces dispositifs ont été mis en place au sein des mares et étangs pour une durée maximale de 12 heures.

Les inventaires ont eu lieu en deux étapes (Cf. Tableau 3) :

Tableau 3 : Les deux étapes des inventaires amphibiens

Mars	Avril - Mai
Premier passage pour noter la présence de pontes et de larves de Salamandre tachetée	Pose des amphi-captifs et point d'écoute pour les mâles chanteurs, à partir du coucher de soleil. Relève des seaux le lendemain matin

Dans le respect du protocole sanitaire, ayant pour objectif de limiter la maladie émergente provoquée par le champignon *Batrachochytrium dendrobatidis*, tout le matériel (seaux et bottes) a été systématiquement désinfecté entre chaque session de terrain.

- **Les oiseaux**

La méthode appliquée dans le cadre de l'ABC est celle qui est classiquement utilisée : les Indices ponctuels d'abondance (IPA). Celle-ci consiste en la réalisation de points d'écoutes sur les différents milieux naturels du territoire (prairies, vignes, boisements etc.) durant 10 minutes à partir du lever de soleil et jusqu'à midi. L'identification des espèces se fait essentiellement à l'oreille, avec reconnaissance des chants et des cris.



Les espèces observées aux jumelles sont également notées. (Cf. Tableau 4) :

Tableau 4 : Espèces identifiées de février à mai, à partir de leurs chants, cris ou observées aux jumelles

Février	Mars	Avril	Mai
Picidés : Pics et Torcol fourmilier	Picidés + autres oiseaux forestiers	Oiseaux de plaine	Oiseaux de plaine

- **Les reptiles** : lézards et serpents

Du fait du grand nombre de sites à prospector, il n'a pas été possible d'appliquer réellement un protocole national existant. Une méthode s'inspirant du Protocole de suivi des populations de reptiles de France, POPReptiles pour la réalisation d'inventaires simples, a été établie.

Le choix s'est porté sur l'utilisation de plaques épaisses en caoutchouc noir, utilisées par les lézards et serpents comme zone refuge et pour se réchauffer durant les premières heures du jour. Celles-ci ont été disposées dans des lieux fréquentés par les espèces ciblées, lisières, haies, prairies et pelouses sèches, durant l'hiver pour leur permettre de les utiliser dès leur sortie d'hibernation.

Au moins un passage par mois, entre mars et septembre a été réalisé, couplé avec une recherche à vue aux alentours.



- **Les odonates** : demoiselles et libellules, **les rhopalocères** : papillons de jour **et les orthoptères** : criquets, grillons et sauterelles

Un protocole inspiré de la méthode du chronoventaire de l'Observatoire régional de la biodiversité a été établi. Les captures sont réalisées avec un filet à papillons pour les odonates et les rhopalocères, qui ont été attrapés en vol puis relâchés. Pour les orthoptères, un filet fauchoir a été utilisé, afin de faucher les hautes herbes et les branches basses des arbres.



La première phase d'inventaire dure 15 minutes (phase de capture) durant laquelle toutes les espèces contactées (observation directe et/ou capture au filet) sont listées. Une fois le temps écoulé, il y a 5 minutes de recherche complémentaire qui déterminera si la session est terminée ou si elle se poursuit. Si durant ces 5 minutes « recherche » aucune autre espèce que celles listées durant les 15 minutes « capture » n'est observée ou capturée, la session se termine. Si au moins une nouvelle espèce est observée, on ajoutera 5 minutes « capture » au terme des 5 minutes « recherche ». L'objectif est d'effectuer une session de capture d'au maximum 30 minutes.

Pour les inventaires en milieux ouverts type prairie, ce protocole est appliqué en réalisant un cheminement aléatoire sur le site.

Pour les inventaires réalisés dans les chemins forestiers, en lisière ou le long des cours d'eau, la méthode des transects est utilisée, en limitant les observations à 3 mètres de part et d'autre de l'observateur.

Ces différents inventaires se sont répartis de la manière suivante (Cf. Tableau 5) :

Tableau 5 : Répartition des inventaires odonates, rhopalocères et orthoptères

	Conditions météorologiques	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
ODONATES	- minimum 17°C - absence de pluie		X	X	X		X
RHOPALOCÈRES	- vent faible ou nul - couverture nuageuse 75% max	X	X	X	X	X	X
ORTHOPTÈRES	- minimum 17°C - absence de pluie				X	X	

b. Identification des enjeux

Il existe différents niveaux d'enjeux à l'échelle d'une commune : (1) les habitats rares et menacés, (2) les milieux sensibles, (3) les corridors écologiques, et (4) les espèces patrimoniales. La rareté et la patrimonialité peuvent être identifiées à l'échelle régionale, nationale et plus rarement à l'échelle européenne.



Illustration 1 : Pelouse sèche, ©Valentine Plessy

- (1) Les habitats rares et menacés sont définis à l'échelle européenne, selon leur surface, leur fonctionnalité ainsi que les menaces qui pèsent sur eux, et sont inscrits à la « Directive Habitat Faune Flore »³. On parle alors « d'habitats d'intérêt communautaire », regroupés par grands types de milieux. *Nous pouvons prendre l'exemple des pelouses sèches qui sont des sites à orchidées remarquables qui accueillent également de nombreuses espèces de papillons de jour, et que l'on retrouve ponctuellement sur le territoire du Parc.*

- (2) Certains milieux sensibles bénéficient d'une protection juridique à l'échelle nationale. C'est le cas de toutes les zones humides, protégées par le Code de l'environnement depuis 1992, afin de maintenir leurs rôles de réservoir de biodiversité et de corridor écologique, de permettre le stockage du carbone et des eaux lors de fortes pluies. Elles sont définies comme étant « les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Sur le territoire du Parc, on retrouvera notamment des réseaux de mares forestières ou prairiales, des boisements humides ou encore des prairies inondables au sein des vallées alluviales.



Illustration 2 : Mare forestière, ©Valentine Plessy

- (3) Les corridors écologiques correspondent à tous les éléments de paysages qui permettent le déplacement des espèces, afin de rejoindre leurs sites de nourrissage et de reproduction et ainsi faciliter les échanges génétiques ou les déplacements de populations. On en retrouve dans les différents habitats, qu'ils soient naturels ou anthropiques : haies, bosquets, loges de vigne, fossés, lisières forestières ou encore talus routiers et jardins privés.

Ces différents éléments, dans des conditions propices : *végétation bien développée et composée d'essences locales, maintien du bâti ancien ou encore absence de clôtures étanches*, sont essentiels pour maintenir la connexion avec les milieux adjacents.

Sur le territoire du Parc naturel régional, dans le cadre de la Trame verte et bleue, un appel à projet « Haies et vergers » permet d'accompagner les propriétaires, les écoles et les collectivités à renforcer ou créer des corridors et de développer des parcelles de fruitiers anciens qui peuvent accueillir une flore et une faune spécifique.



Illustration 3 : Paysage bocager, ©Valentine Plessy

- (4) Enfin, en ce qui concerne les espèces patrimoniales, considérées comme telles du fait de leur rareté ou encore des menaces qu'elles subissent et qui jouent un rôle dans la définition d'une ZNIEFF⁴ ou d'un site Natura 2000, des listes rouges servent de références. Que ce soit à l'échelle régionale ou nationale, les espèces sont évaluées selon leur présence sur le territoire concerné

³ Il s'agit d'une mesure européenne prise afin de promouvoir la protection et la gestion des espaces naturels à valeur patrimoniale que comportent ses États membres, dans le respect des exigences économiques, sociales et culturelles.

⁴ Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

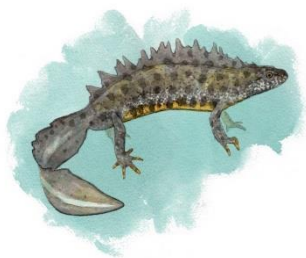


Illustration 4 : Triton crêté ©Valentine Plessy

qui est alors découpé en mailles, au sein desquelles la présence de chaque espèce est notée. Plus une espèce occupe un nombre de mailles élevé plus elle est considérée comme « commune » mais plus ce nombre diminue, plus l'espèce va devenir « rare ». On retrouve alors sur ces listes rouges les espèces rares, classées selon des catégories de vulnérabilité allant d'espèces « à surveiller » pour celles dont on souhaite anticiper une détérioration locale, jusqu'à « en danger » pour celle dont le risque de disparition à court terme est engagé.

Sur le territoire du Parc, nous pouvons noter la présence du **Triton crêté**, considéré comme « vulnérable » à l'échelle régionale et protégé en France. Suite aux inventaires ABC, la **Violette élevée**, protégée à l'échelle nationale et considérée comme « en danger » sur les listes rouges régionale et nationale, a pu être découverte.

Ces différents niveaux d'enjeux pour la conservation des habitats et des espèces permettent, de hiérarchiser les données acquises lors des inventaires, et d'identifier des actions à mener sur chaque commune.

c. Sensibilisation et animation

L'Atlas de la biodiversité communale n'a pas pour simple objectif l'acquisition de connaissances, et va au-delà en impliquant les habitants, élus et acteurs du territoire autour de la préservation de la biodiversité. C'est dans cette dynamique que différentes actions de sensibilisation et de communication ont été mises en place via différents canaux (Cf. Figure 4) :

- Page Facebook du Parc ;
- Site internet du Parc ;
- Revues communales ;
- Site et/ou page Facebook des communes concernées.

C'est le cas par exemple pour certaines espèces rares, qui font l'objet d'une recherche spécifique sur le territoire sous forme d'avis de recherche, afin de faire participer le grand public.

Publication Facebook sur les inventaires amphibiens

Avis de recherche sur le Sonneur à ventre jaune

Stand « biodiversité » lors de la Grande traversée

Figure 4 : Communication autour de l'ABC



Via la page Facebook du Parc, des retours en images ont été réalisés pour vous permettre d'être au cœur de la réalisation des inventaires et d'impliquer au maximum le grand public :

En ce qui concerne les animations, les ABC ont été mis en avant durant plusieurs manifestations du territoire : Fête de la pomme, Grande traversée.

Un suivi participatif de la Chouette chevêche a été réalisé en 2020 dans le cadre du suivi organisé tous les 4 ans. Une trentaine de personnes se sont mobilisées pour effectuer les comptages sur les différentes communes dont celles réalisant un ABC.

F. Un ABC, mais pourquoi faire ?

1. Engagement des communes

Le travail réalisé dans le cadre des ABC ne s'arrête pas ici avec la restitution de cette synthèse mais ne fait que commencer. En effet, une fois les données acquises et les enjeux identifiés, la collectivité peut devenir actrice dans la préservation de ce patrimoine naturel.

Pour ce faire, un plan d'actions est établi avec chacune des communes concernées afin de préserver les milieux naturels et les espèces et de développer localement une dynamique en faveur de la biodiversité. Le Parc accompagne les communes afin d'adapter la gestion de certains milieux (pelouses sèches, mares, haies, talus etc.) dans le but de garantir un bon état écologique.

Selon les enjeux identifiés, de nombreux outils peuvent être utilisés :

Entretien des espaces verts communaux : si ce n'est pas déjà le cas, les communes sont accompagnées pour l'acquisition de la distinction « Commune nature » qui se fait notamment via la mise en place d'une gestion différenciée. Ce dispositif, mis en place par la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, vise à préserver et améliorer la qualité des eaux et accroître la biodiversité.

Nature en ville : en limitant l'entretien de certains espaces ou en réalisant des semis d'espèces locales ou des plantations de haies, d'arbres isolés voire même de vergers, les centres bourgs peuvent devenir des zones d'accueil pour la biodiversité. La plantation et la création de bandes enherbées dans les plaines, permettent de reconnecter les milieux entre eux, ce qui améliore la Trame verte et bleue du territoire.

Enfin, un accompagnement peut également être mis en place sur la pollution lumineuse, dans le but de réduire au maximum l'impact de l'éclairage sur la faune et la flore, mais également sur la santé humaine.

La mobilisation au travers de ces différents axes permet de déposer une candidature à la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature », qui récompense les collectivités qui ont la volonté de placer la biodiversité au cœur de leurs politiques publiques.

2. Mobilisation des habitants

A leur niveau, les habitants des communes concernées par un ABC peuvent également agir en faveur de la biodiversité.

De nombreux outils sont à leur disposition afin de mener des actions de préservation et d'amélioration des connaissances.

La préservation peut passer par de petites actions :

- Réduire la fréquence de tonte de son jardin en laissant une bande de fond de parcelle en jachère ;
- Installer des nichoirs pour les oiseaux, notamment l'Hirondelle de fenêtre ;
- Semer de la jachère fleurie adaptée à son type de sol et composé d'espèces locales (marque Végétal locale) ;
- Inscrire son jardin ou son verger en « Refuge LPO ».

L'approfondissement des connaissances sur la biodiversité près de chez vous peut se faire à l'aide de suivis participatifs :

- Vigie nature ([ici](#)) : de nombreux observatoires et suivis permettent d'apprendre à identifier les oiseaux, les plantes, ou encore les insectes de façon ludique et progressive.
- Mission Hérisson ([ici](#)) : un suivi national du Hérisson d'Europe permet de mieux connaître sa répartition à l'échelle française via l'installation d'un tunnel à empreintes. Ce petit mammifère subit de nombreuses pressions : perte d'habitats, pesticides, collisions routières ou encore tondeuses robots.
- L'observatoire des Vers luisants ([ici](#)) : une enquête nationale qui cherche à comprendre pourquoi les insectes bioluminescents disparaissent depuis plusieurs décennies. Cette étude est couplée avec un état des lieux : utilisation de produits phytosanitaires, pollution lumineuse ou encore fragmentation des habitats.
- L'observatoire des sentinelles du climat ([ici](#)) : dispositif mis en place afin de suivre l'effet du changement climatique via l'observation d'espèces sentinelles dont les périodes d'activité (sortie d'hibernation, émergence, floraison) sont signalées par les bénévoles.

Tous ces dispositifs servent aux chercheurs à recueillir un maximum de données qui seront ensuite analysées et alimenteront les réflexions pour de futurs programmes d'actions. En intégrant des suivis participatifs, vous devenez acteurs dans la préservation de la biodiversité !

3. Adapter l'usage du territoire

Le territoire des communes est un espace vivant, sur lequel doivent cohabiter les espèces animales et végétales avec les constructions et les usages de l'Homme.

Pour faire en sorte que cette cohabitation soit durable et respectueuse, il est important que des points de vigilance soient identifiés dans les documents de références, notamment en urbanisme.

Le présent document pourra donc servir de base, avec le Porter à connaissance rédigé par le Parc naturel régional, pour les communes ayant pour projet de réviser leur document d'urbanisme, car il constitue la synthèse des données connues à ce jour. Il présente également un zonage des secteurs sensibles étant donné les enjeux qui y sont identifiés (habitat, faune et/ou flore). Ces porters à connaissances préciseront leur traduction dans les documents d'aménagement.

Par ailleurs, depuis la réalisation d'une cartographie de sa Trame verte et bleue, afin d'améliorer la connectivité entre les habitats naturels de son territoire, le Parc a identifié de nombreux réservoirs de biodiversité (milieux riches en espèces) et des corridors (zones facilitant le déplacement des espèces) qui les connectent. Les nouvelles données acquises grâce aux inventaires ABC, permettent de mettre à jour ces informations et de préciser certains enjeux notamment sur des milieux sensibles tels que les pelouses sèches ou les mares. Les nombreuses prospections sur le terrain ont également permis d'identifier des secteurs qui pourraient être reconnectés via la plantation de haies ou la mise en place de bandes fleuries en sélectionnant des espèces locales. Un travail sur la reconnexion des milieux est en cours via l'appel à projet « Haies et vergers » et le travail de pré-identification sera un levier dans les années à venir.

En prenant conscience de la richesse avec laquelle nous partageons notre territoire, il est plus facile d'en adapter l'usage et de permettre à l'écosystème dans lequel nous évoluons, d'être le plus résilient face aux changements climatiques actuels.

PARTIE 3 – LES RESULTATS DE L’ABC

G. Connaissance de la faune et de la flore

1. État des lieux

Afin de connaître les données historiques de faune et de flore sur les 18 communes faisant l’objet d’un Atlas de la Biodiversité Communale, le Parc a sollicité deux structures pour produire des synthèses naturalistes.

Pour la flore, le Conservatoire botanique national du Bassin parisien a fourni un document regroupant : la localisation des inventaires réalisés, les espèces patrimoniales, les espèces exotiques envahissantes, les recommandations sur l’amélioration des connaissances et la conservation des espèces, et pour finir la liste complète des données connues depuis 1884 jusqu’en 2019.

Pour la faune, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) a rédigé une synthèse grâce aux données présentes sur la base de données participative Faune Champagne-Ardenne. Ce portail est alimenté par les naturalistes amateurs et professionnels. Au total, 18 groupes d’espèces ont été concernés dont les plus représentés sont : les oiseaux, les papillons de jours, les papillons de nuit, les odonates, mammifères, les orthoptères, les chauves-souris, les amphibiens et les poissons. Les données concernées par cette synthèse s’étalent entre le milieu du 20ème siècle jusqu’au 16 septembre 2019.

2. Bilan évolutif suite à l’ABC

Durant la réalisation de l’Atlas de la biodiversité communale, différents inventaires ont été menés à des périodes spécifiques, en appliquant les protocoles présentés dans la « Partie 2 – Pourquoi réaliser un Atlas de la biodiversité communale ? » à la page 9. Le tableau ci-dessous (Cf. *Tableau 6*) présente sommairement les périodes dédiées aux inventaires pour la flore (en vert) et pour la faune (en jaune) :

Tableau 6 : Répartition des périodes d’inventaires sur les trois années de l’ABC

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2019					Relevés botaniques					Prospections mares + pose des plaques à reptiles		
2020	Prospections mares + pose des plaques à reptiles				Oiseaux + rhopalocères + odonates + orthoptères + reptiles							Pose des plaques à reptiles
					Relevés botaniques							
2021		Amphibiens + oiseaux + rhopalocères + odonates + reptiles + orthoptères										
				Relevés botaniques							Inventaires bryophytes (CBNBP)	
2022	Inventaires bryophytes (CBNBP)											

Lors des sessions de terrain, de nombreuses observations opportunistes de la faune ont été réalisées. Ces observations correspondent à des espèces appartenant à d’autres groupes (coléoptères, mammifères etc.) observées sur le terrain ou lors des trajets. *C’est le cas par exemple du Renard roux, souvent croisé en voiture, tôt le matin, lors des inventaires oiseaux ou la nuit pour les amphibiens.*

Au total, sur la commune de Bouzy, ce sont 4 groupes d'espèces supplémentaires pour lesquels nous avons des données. Il s'agit ici des données issues de la synthèse de la LPO auxquelles viennent s'ajouter les observations opportunistes réalisées dans le cadre de l'ABC.

Les graphiques suivants (Cf. Figure 5 à 7) illustrent les résultats obtenus suite aux inventaires réalisés durant les trois années de l'Atlas de la biodiversité communale, auxquels ont été ajoutées les espèces issues des synthèses de la LPO et du Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

Figure 5 : Nombre d'espèces végétales connues sur la commune de Bouzy

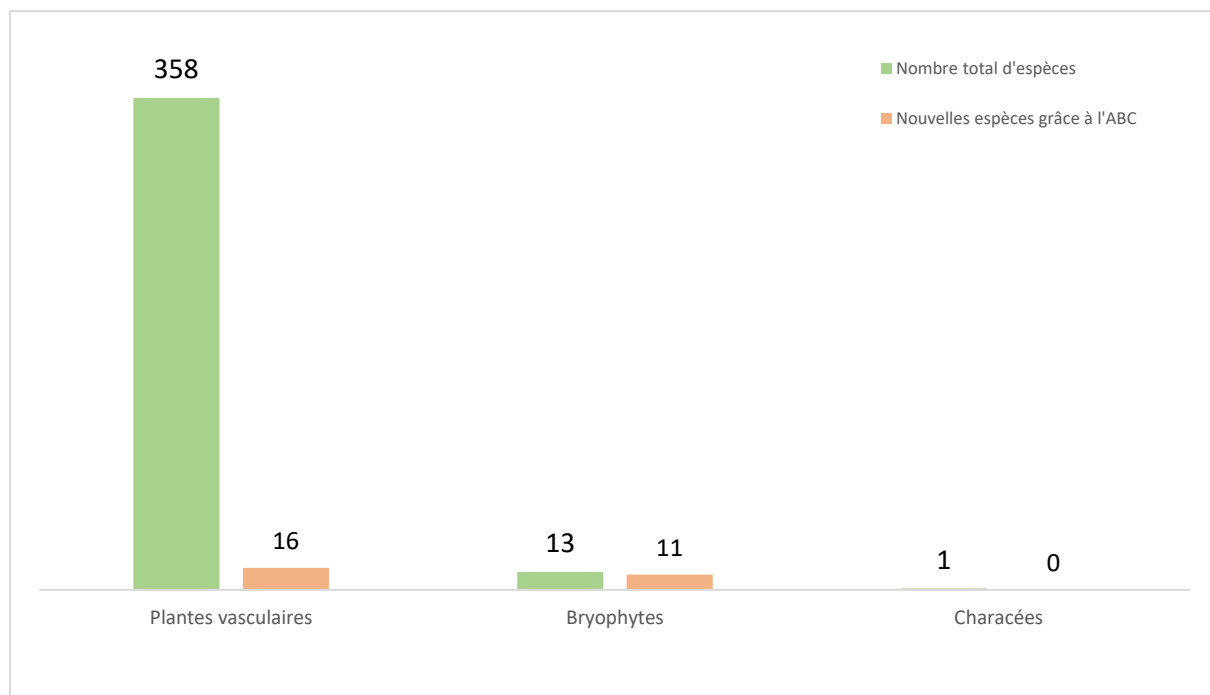


Figure 6 : Nombre d'espèces animales connues dans les groupes soumis à inventaires protocolés sur la commune de Bouzy

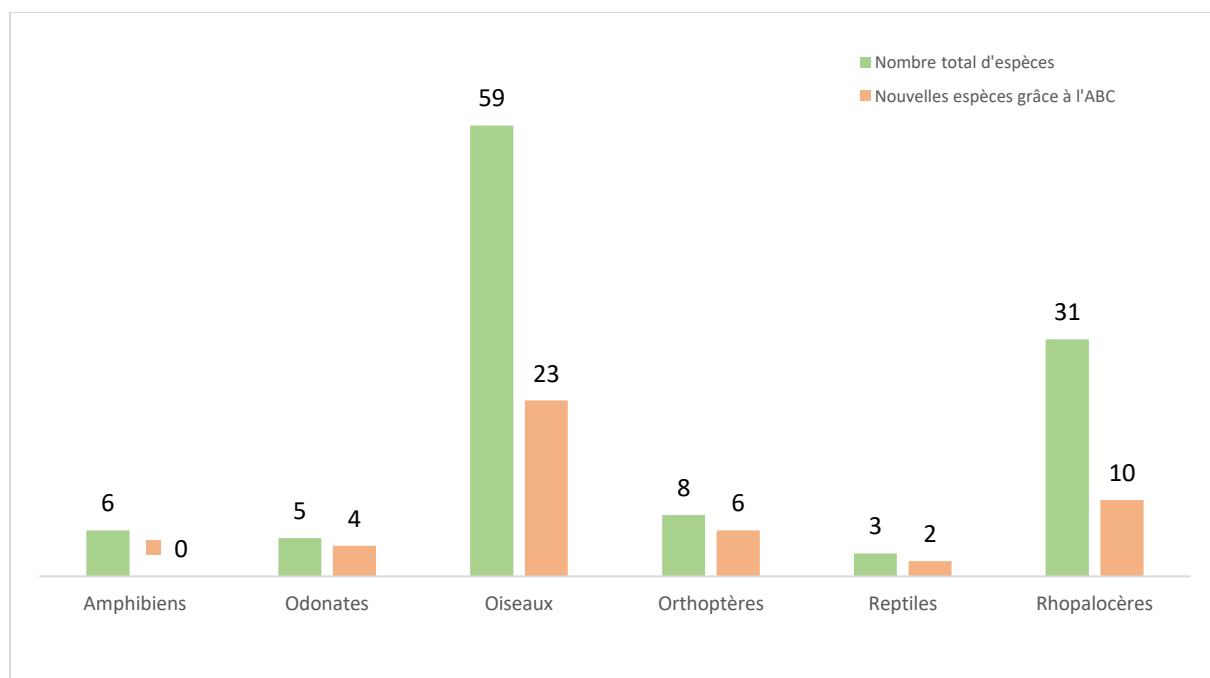
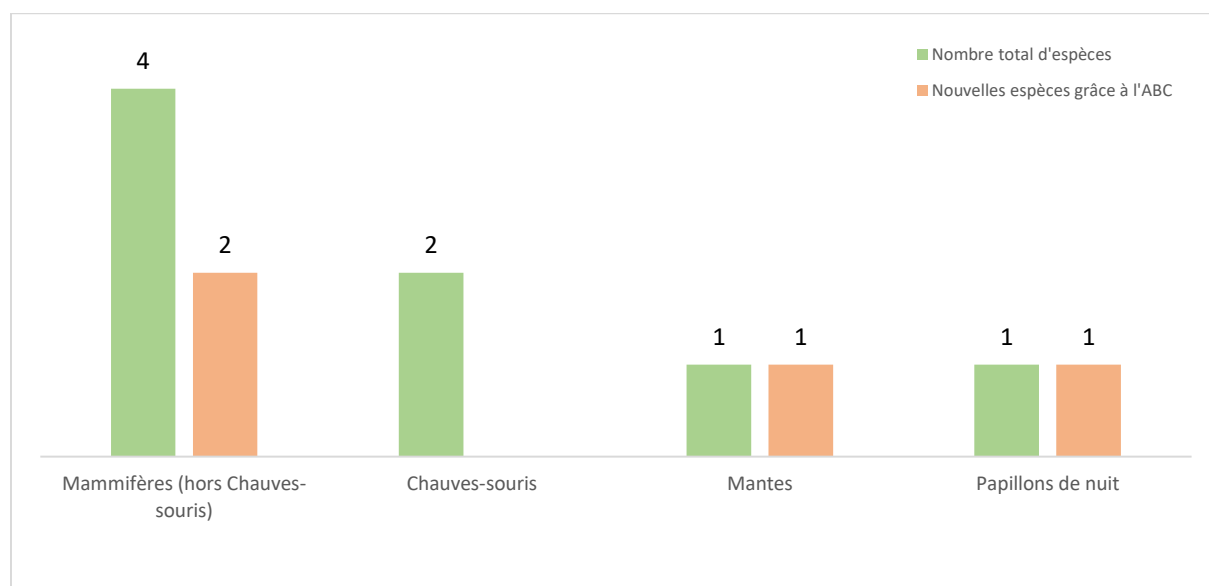


Figure 7 : Nombre d'espèces animales issues des observations non soumises aux protocoles de suivis dans le cadre de l'ABC sur la commune de Bouzy (données opportunistes)



3. Zoom sur les espèces patrimoniales

Dans le cadre de la réalisation des synthèses de données concernant la flore, une liste des espèces patrimoniales a été dressée. Il s'agit d'espèces menacées et/ou à statut de protection national ou régional. Le tableau ci-dessous (Cf. Tableau 7) reprend la liste fournie par le CBNBP⁵.

Tableau 7 : Espèces de plantes patrimoniales issues de la synthèse du CBNBP et des observations de l'ABC sur la commune de Bouzy

Nom français	Nom latin	Rareté	LRR	PN	PR	Dernière observation CBNBP	ABC
Alisier de Fontainebleau	<i>Sorbus latifolia (Lam.) Pers., 1806</i>	RR	LC	X	-	2010	-
Alisier de Reims	<i>Sorbus remensis Cornier, 2009</i>	RRR	VU	-	-	2015	-
Aristolochie clématite	<i>Aristolochia clematitis L., 1753</i>	RRR	EN	-	-	1884	-
Chénopode des murs	<i>Chenopodium murale (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012</i>	RRR	VU	-	-	1925	-
Fausse Giroflée	<i>Coicya monensis subsp. cheiranthos (Vill.) Aedo, Leadlay & Muñoz Garm., 1993</i>	NRR	RE	-	-	1925	-
Fumeterre à fleurs serrées	<i>Fumaria densiflora DC., 1813</i>	RRR	VU	-	-	2009	-
Goutte de sang	<i>Adonis annua L., 1753</i>	RRR	CR	-	-	1925	-
Grande androsace	<i>Androsace maxima L., 1753</i>	NRR	RE	-	-	1884	-
Laitue à feuilles de saule	<i>Lactuca saligna L., 1753</i>	NRR	RE	-	-	1884	-
Marguerite de la Saint-Michel	<i>Aster amellus L., 1753</i>	RR	NT	X	-	1884	-
Mauve hérissée	<i>Malva setigera Spenn., 1829</i>	RR	VU	-	-	1925	-
Odontite de Jaubert	<i>Odontites jaubertianus (Boreau) D.Dietr. ex Walp., 1844</i>	RRR	EN	X	-	1925	-
Osmonde royale	<i>Osmunda regalis L., 1753</i>	RR	NT	-	X	2008	-
Petite pyrole	<i>Pyrola minor L., 1753</i>	RRR	CR	-	-	2009	-
Peucedan à feuilles de Cumin	<i>Dichoropetalum carvifolia (Vill.) Pimenov & Kljuykov</i>	RR	EN	-	-	1884	-
Porcelle glabre	<i>Hypochaeris glabra L., 1753</i>	NRR	RE	-	-	1884	-
Spéculaire miroir de Vénus	<i>Legousia hybrida (L.) Delarbre, 1800</i>	RR	EN	-	-	1884	-
Véronique de Scheerer	<i>Veronica scheereri (J.-P.Brandt) Holub, 1973</i>	RRR	EN	-	-	1884	-

Rareté : statut de rareté à l'échelle de l'ancienne région Champagne-Ardenne ; *LRR* : catégorie de la Liste rouge régionale ; *PN* : protection nationale (X) ; *PR* : protection régionale (X) ; *Dernière observation CBNBP* : dernière année où l'espèce a été observée par le CBNBP ; *ABC* : espèce observée durant les inventaires ABC (✓)

L'analyse des données transmises par CBNBP dans le cadre de la synthèse concerne également les bryophytes (mousses) et a permis de relever la présence d'une espèce très rare en Champagne-Ardenne et inscrite sur la liste rouge européenne au statut « préoccupation mineure » (Cf. *Tableau 8*).

Tableau 8 : Espèces de bryophytes patrimoniales listées grâce à l'ABC sur la commune de Bouzy

Espèce	Nom latin	LR Europe	Rareté en Champagne - Ardenne
Didymodon spadiceus	<i>Didymodon spadiceus</i> (Mitt.) Limpr., 1888	LC	RR

Pour la synthèse des données de la faune, la LPO a dressé une liste des espèces présentant un enjeu « assez fort » ou « fort » à l'échelle du territoire du Parc. Ce niveau est défini selon leur inscription ou leur statut sur la liste rouge régionale et/nationale spécifique, la fréquence de l'espèce sur le territoire du Parc ou encore la connaissance sur l'utilisation du territoire pour sa reproduction. Ces notions de patrimonialité sont développées dans la partie II A. 4. Le tableau ci-dessous (Cf. *Tableau 9*) reprend la liste des espèces connues présentant les enjeux les plus élevés sur la commune, auxquelles viennent s'ajouter les nouvelles données acquises grâce à l'ABC (surlignées en vert).

Au total, 8 espèces patrimoniales d'oiseaux ont été retrouvées lors de l'ABC et 11 nouvelles espèces patrimoniales ont été observées sur la commune pour plusieurs groupes (oiseaux, orthoptères, rhopalocères).

LRR : inscription (X) ou catégorie de la Liste rouge régionale ; LR : catégorie de la Liste rouge nationale ; PN : espèce inscrite sur l'annexe II et/ou IV de la Directive Habitat Faune Flore et/ou Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ou Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ; Dernière observation sur la commune : dernière année où l'espèce a été intégrée sur la base FCA ; ABC : espèce observée durant les inventaires ABC (✓), Nouveau : nouvelle espèce observée sur la commune durant les ABC (x)

Tableau 9 : Espèces animales patrimoniales issues de la synthèse de la LPO et des observations de l'ABC sur la commune de Bouzy

Groupe	Nom français	Nom latin	Dernière observation sur la commune	Enjeu PNRMR	LRR	PN	ABC	Nouveau
AMPHIBIENS	Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	2018	Assez fort	V	X	-	-
	Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	2013	Fort	E	X	-	-
	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	2017	Fort	V	X	-	-
CHAUVES-SOURIS	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	2014	Assez fort	AS	X	-	-
	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	2014	Assez fort	AS	X	-	-
MAMMIFERES	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	2021	Assez fort	-	X	-	-
OISEAUX	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	2014	Assez fort	AS	-	✓	-
	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	2017	Fort	V	-	✓	-
	Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	-	Assez fort	-	-	✓	X
	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	2013	Assez fort	-	-	-	-
	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	-	Fort	AP	-	✓	X
	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	2017	Assez fort	-	-	✓	-
	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	2015	Assez fort	AP	-	✓	-
	Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	-	Fort	VU	-	✓	X
	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	2018	Assez fort	AS	-	✓	-
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	2016	Assez fort	AS	-	-	-
	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	2015	Fort	-	-	✓	-
	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	-	Assez fort	-	-	✓	X
	Mésange boréale	<i>Poecile montanus</i>	-	Assez fort	-	-	✓	X
	Œdicnème criard	<i>Burhinus oediconemus</i>	2013	Fort	V	-	-	-
	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	2015	Fort	AS	-	-	-
	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	2018	Fort	-	-	✓	-
	Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	-	Assez fort	E	-	✓	X
	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	-	Assez fort	-	-	✓	X
	Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	2017	Fort	V	-	-	-
	Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	2013	Assez fort	-	-	✓	-
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	2018	Fort	-	-	-	-	
ORTHOPTÈRES	Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>	-	Assez fort	X	-	✓	X
RHOPALOCÈRES	Flambé	<i>Iphiclydes podalirius</i>	-	Assez fort	X	-	✓	X

	Hespérie de l'alcée (Grisette)	<i>Carcharodus alceae</i>	-	Assez fort	X	-	✓	X
	Hespérie des Potentilles	<i>Pyrgus armoricanus</i>	-	Assez fort	X	-	✓	X

4. Zoom sur les espèces exotiques envahissantes

Ci-dessous, représentation cartographique (Cf. Figure 8) localisant des espèces exotiques envahissantes à Bouzy.



Figure 8 : Représentation cartographique localisant les espèces exotiques envahissantes (EEE) au sein de la commune de Bouzy (Données issues du CBNBP)

Introduites par l'Homme, de manière volontaire ou non, en dehors de leur aire de répartition d'origine, ces espèces animales et végétales (Cf. *Tableau 10*) peuvent poser des problèmes environnementaux et sanitaires plus ou moins importants. En effet, elles ont une forte capacité à se reproduire et à coloniser un nouvel espace, et entrent donc en compétition avec les espèces locales, dont certaines très sensibles à cette compétition. De plus, certaines espèces végétales vont même jusqu'à produire des molécules qui inhibent le développement des autres à leur périphérie. Chez les espèces animales, l'absence de prédateur naturel leur permet de coloniser rapidement de nouveaux territoires et induire une pression conséquente sur les espèces qu'elles consomment.

Dernière observation faite sur la commune ; Statut des espèces exotiques envahissantes (Cf. Annexe 1).

Tableau 10 : Espèces exotiques envahissantes présentes sur la commune de Bouzy

Groupe	Nom français	Nom latin	Dernière observation	Statut
BRYOPHYTES	Campylopus flexuosus	<i>Campylopus flexuosus</i> (Hedw.) Brid., 1819	2015	E1
PLANTES VASCULAIRES	Aster lancéolé	<i>Symphotrichum lanceolatum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	2015	A2
	Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier, 1895	2015	E1
	Bunias d'Orient	<i>Bunias orientalis</i> L., 1753	2015	A2
	Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	2015	A1
	Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	2008	A2

H. Habitats et enjeux associés

Sur la commune de Bouzy, nous retrouvons le triptyque paysager de la Montagne de Reims composé de la plaine céréalière, des coteaux viticoles et du plateau forestier. Le vignoble recouvre toutefois une grande majorité du territoire de la commune, délimité au nord par le massif forestier et au sud par quelques parcelles céréalières.

La proportion de tous ces éléments d'occupation du sol est détaillée dans la carte suivante (Cf. *Figure 9*) :

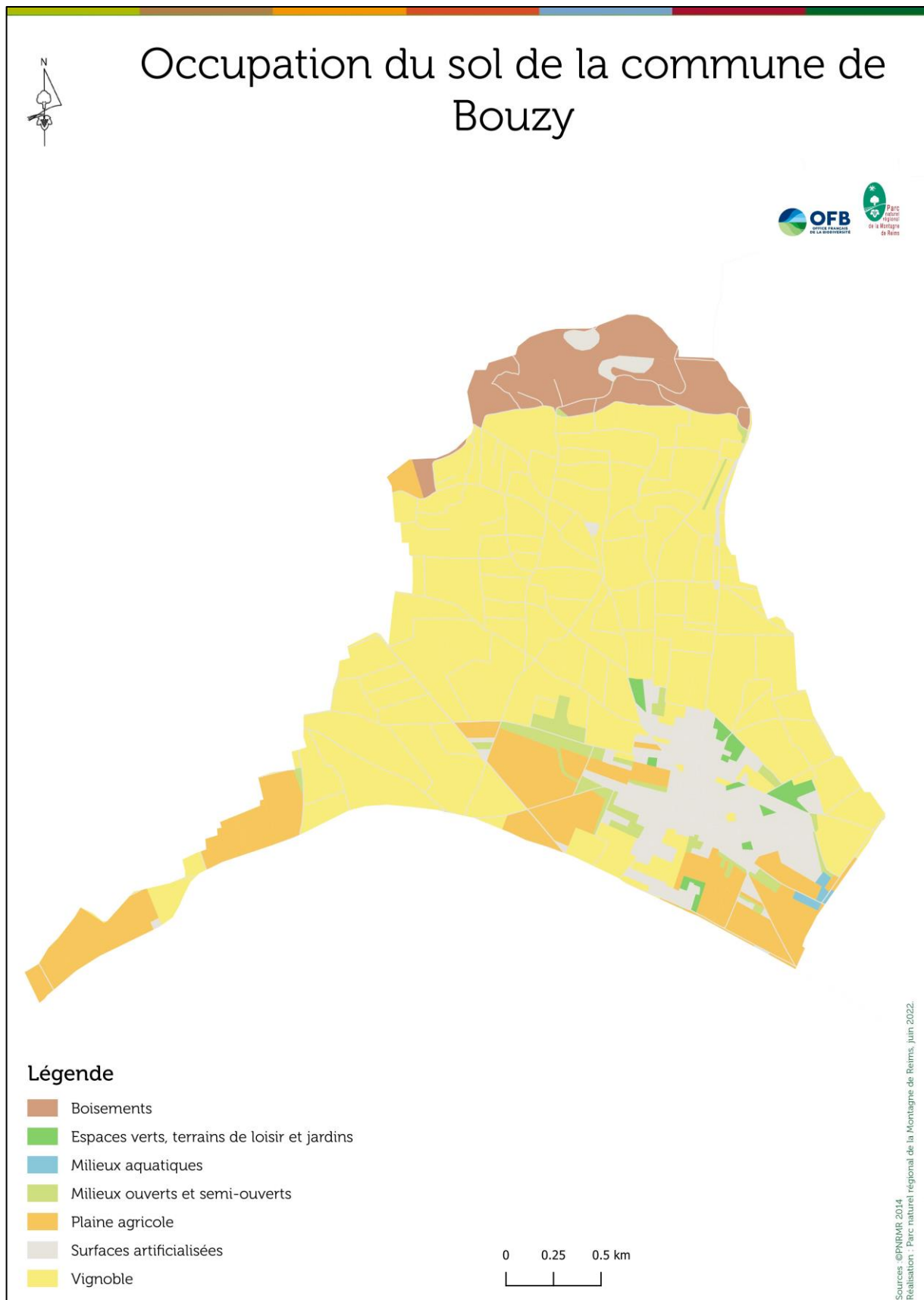


Figure 9 : Représentation cartographique de l'occupation du sol sur la commune de Bouzy

Une légende détaillée de l'occupation du sol est présentée en annexe (Cf. Annexe 2)

1. La plaine agricole

Les grandes étendues cultivées dominent le territoire de la commune, avec pour culture principale, le maïs. On retrouve toutefois une grande diversité de cultures d'hiver telles que le colza, le blé ou encore l'orge et quelques autres comme la betterave et la luzerne. La diversité des milieux ainsi créée permet à de nombreuses espèces de se développer, aussi bien chez les oiseaux que chez les plantes.

➤ Enjeux identifiés grâce à l'ABC :

Plusieurs espèces occupent les milieux agricoles, que ce soit les parcelles cultivées, les bandes enherbées ou encore les éléments paysagers préservés (haies, bosquets) : **Alouette des champs**, **Linotte mélodieuse**, **Chardonneret élégant**, ou encore **Bruant jaune**. Ces espèces représentent un enjeu de conservation pour le territoire du Parc naturel régional car elles subissent de fortes pressions. En effet, au même titre que les plantes messicoles, elles ont subi la transition vers une agriculture intensive (remembrement), ayant induit un arrachage massif de haies pour la création de grandes parcelles de monocultures et l'utilisation massives de produits phytosanitaires. La perte d'habitat et de ressources alimentaires a provoqué un déclin chez ces espèces, comme l'illustre le bilan du STOC 1989-2019.

D'autres espèces non observées durant les inventaires peuvent également utiliser ces milieux pour s'alimenter et se reproduire.

Il s'agit notamment de rapaces qui nichent dans les champs de céréales le **Busard cendré** et le **Busard Saint-Martin**, qui installent leur nid au sol, au sein des parcelles cultivées. Ce comportement n'est pas sans risque car avec les changements climatiques actuels, les périodes de moissons sont de plus en plus précoces et ne laissent pas forcément assez de temps aux jeunes de prendre leur envol. C'est pourquoi la LPO, à travers la mission rapace, rencontre les exploitants agricoles et réalise l'installation d'un espace de protection autour des nids quand un comportement de reproduction est observé, pour les protéger lors de la récolte. Cette démarche est gratuite et n'impacte pas la production car seule une surface d'environ 1m² est isolée le temps que les jeunes puissent quitter le nid.

Zoom sur les plantes messicoles

Principalement inféodées aux cultures qu'elles accompagnent depuis plusieurs siècles, leur dénomination signifie « habitantes des moissons ». Adaptées aux perturbations du milieu induites par les pratiques culturales, elles réalisent leur cycle biologique au même rythme que l'espèce qu'elles accompagnent avec un fleurissement en début d'été, pour une libération de graines avant la moisson. Elles jouent un rôle essentiel pour les pollinisateurs sauvages en apportant une ressource alimentaire en quantité, dans un contexte agricole parfois très appauvri. Leur floraison est souvent précoce et étalée dans le temps et elles sont souvent très riches en nectar et/ou en pollen. De plus, d'autres insectes sont attirés dont de nombreux auxiliaires de culture mais également de nombreux oiseaux qui viennent consommer les graines et par la même occasion assurent leur dispersion.

Les grands changements agricoles ayant eu lieu dans les années 50 pour une production plus intensive ont induit de fortes pressions sur ces espèces, avec notamment l'utilisation massive de produits phytosanitaires, ainsi que le développement de monocultures de nouvelles semences comme le maïs, et les changements du travail du sol. Le constat est indéniable, 7 espèces ont disparu de France et 25 autres ont disparu de plus de la moitié des départements où elles étaient connues avant 1970. Un plan d'action national a donc été lancé en 2012 et une seconde édition est en cours de montage afin de continuer à préserver ces espèces. En Région Grand Est, une étude a été menée en 2018 afin de réaliser un état des lieux de la présence des plantes messicoles sur son territoire, et une seconde en 2019 afin d'étudier les pratiques agricoles menées sur les secteurs à forts enjeux pour les plantes messicoles et leur acceptabilité auprès des agriculteurs.

➤ **Perspectives :**

- Sensibiliser des exploitants à la présence des messicoles et au maintien de leurs pratiques ;
- Sensibiliser des exploitants à la présence des busards et de l'Œdicnème criard ;
- Améliorer les pratiques sur les bords de champs : maintenir les bandes fleuries ou en semer (marque ®Végétal local produite par l'ADASMS), faucher tardivement pour maintenir la floraison et les auxiliaires ;
- Restaurer ou créer des haies champêtres pour assurer la connexion entre les réservoirs de biodiversité.

2. Le vignoble

Recouvrant un tiers du territoire de la commune, les coteaux viticoles représentent un patrimoine culturel et paysager, bien connu. En effet, au niveau des coteaux, le sous-sol est constitué de craie, issue de la décomposition des organismes vivant dans la mer, il y a 75 millions d'années. On y retrouve régulièrement des fossiles et sa propriété en tant que réservoir hydrique en fait un atout majeur pour le territoire.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Les changements de pratiques mis en place dans le vignoble, avec notamment un enherbement des tournières depuis une quinzaine d'années, a permis l'installation d'une espèce typique des milieux ouverts sur sol bien drainé, à végétation basse et éparse, l'**Alouette lulu**. Cette espèce niche au sol, au niveau des touches herbeuses et cherche sa nourriture également au sol. Les nouvelles réglementations concernant l'utilisation de produits phytosanitaires et le développement de pratiques alternatives (désherbage mécanique, pâturage, semis d'un couvert végétal des inter-rangs) lui sont alors favorables car elles permettent d'attirer une grande diversité d'insectes qu'elle pourra alors consommer. D'autres oiseaux occupent également le vignoble et peuvent jouer un rôle dans la régulation de certains ravageurs comme le **Faucon crécerelle** qui consomme des petits mammifères. D'autres passereaux sont également présents, comme la **Linotte mélodieuse** ou le **Chardonneret élégant**, espèces en déclin en France et présentant un enjeu de conservation sur le territoire du Parc naturel régional.

Lorsque des pratiques raisonnées sont appliquées, ce milieu peut être favorable au développement d'une végétation de sol calcaire, notamment sur les bords de chemin et les talus, en limite des zones de traitement.

Un enherbement naturel permet à une flore diversifiée de se développer, attirant ainsi les pollinisateurs comme le **Flambé**, rhopalocère inscrit à liste rouge des espèces menacées de Champagne-Ardenne.

➤ **Perspectives :**

- Amélioration des pratiques : développer l'enherbement, réduire au maximum les produits phytosanitaires, couverts de type « engrais vert » (moutarde, fève, luzerne etc.) ;
- Techniques alternatives : désherbage mécanique en préservant les bandes enherbées, talus en fauche annuelle tardive, semis de bandes fleuries (®Végétal local ADASMS) ;
- Plantation de haies, développement naturel de zones de développement spontané d'arbustes, jachères, vergers ;
- Amélioration de l'accueil de la biodiversité : installation de perchoirs pour les rapaces diurnes (Faucon crécerelle...), nichoirs pour les mésanges, aménagements favorables des loges de vignes pour la Chevêche d'Athéna (à prendre en compte lors de la restauration du bâtiment).

3. Les milieux boisés

Sur la commune de Bouzy, il est possible d'observer différents types de boisements, spécifiques à leur exposition et à la nature du sol.

Sur le territoire du Parc naturel régional, un gros enjeu concernant les chauves-souris forestières a été identifié suite aux différentes études menées sur ce groupe d'espèces. Celles-ci utilisent une grande diversité d'arbres-gîtes favorisés par la présence de charpentières mortes ou de micro-habitats spécifiques : une ancienne loge de pic, de l'écorce décollée, une fissure, un trou laissé par une branche tombée, etc. Très sensibles à la perte de gîtes et de ressources alimentaires, elles bénéficient d'un plan régional d'actions qui vise à suivre l'évolution des populations de chauves-souris, à mener des actions de protection ou encore à former les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

- *Plateau forestier*

Comme sur toutes les communes du Parc où ce plateau est présent, on retrouve un peuplement forestier riche, avec une diversité d'essences feuillues.

Plusieurs habitats forestiers se côtoient, selon la topographie. Sur les sols limono-sableux, se rencontre la **hêtraie-chênaie acidiphile** dominée par le **Hêtre commun**, le **Chêne pédonculé** ou le **Chêne sessile**, accompagnés d'autres espèces comme le **Bouleau verruqueux**, le **houx** ou encore la **Raiponce noire**. En condition plus hydromorphe, autrement dit un sol gorgé en eau, la **chênaie pédonculée-boulaie** se développe, caractérisée par la présence de la **Molinie bleue** et la **Fougère aigle**.

Au niveau de pentes moins marquées que celles où se développent les boisements thermophiles, apparaissent la hêtraie et la **chênaie-charmaie neutrophile**. Elles sont caractérisées par la présence de **Chêne sessile**, de **Charme** et de **Hêtre commun**, accompagnées par d'autres espèces telles que le **Noisetier**, l'**Erable champêtre**, le **Lamier jaune** ou encore la **Laîche des bois**.

- *Boisements thermophiles*

En lisière du plateau forestier, au niveau de pentes escarpées, des boisements thermophiles se développent sur des sols calcaires, bien exposés au soleil. Ils sont caractérisés par la présence de Chêne pubescent, de Hêtre, de Charme et ponctuellement de Pin sylvestre. Les alisiers sont également présents dont l'**Alisier de Reims**, essence endémique de la Montagne de Reims. On y retrouve des arbustes typiques de ce type de milieu, que sont le Genévrier commun, le Cerisier de Sainte Lucie, le Nerprun purgatif, la Viorne lanthane.

Cet espace de transition aux conditions thermiques spécifiques, permet la présence d'une faune et d'une flore remarquables dont des orchidées : **Epipactis à larges feuilles**, mais également d'autres espèces de plantes à fleurs comme la **Mélitte à feuilles de mélisse**.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Plusieurs espèces d'oiseaux utilisent également ce milieu dont une espèce typique, le **Pouillot de Bonelli**. Espèce en danger d'extinction en Champagne-Ardenne, elle représente un enjeu fort de conservation sur le territoire du Parc naturel régional. Ce petit passereau niche essentiellement dans les pinèdes mais peut également s'installer au sein des chênaies sèches. Ayant subi une régression de 60% à l'échelle nationale dans les années 90, la situation reste sensible en Champagne-Ardenne. Le **Pouillot fitis** utilise également ce milieu, car il retrouve des formations ouvertes propices à la recherche de nourriture, tout comme le **Gobemouche gris**.

Au niveau de la pinède, on retrouve une espèce spécifique de ce type de milieu, le **Roitelet huppé** représentant un enjeu de préservation sur le territoire du Parc naturel régional.

Plusieurs espèces végétales patrimoniales se développent dans ce milieu dont le sol est rendu plus acide par la présence de résineux : la **Petite pyrole** en danger critique d'extinction en Champagne-Ardenne et l'**Osmonde royale** protégée en Champagne-Ardenne Cette dernière a également besoin d'un sol fortement humide voire inondé, qui se retrouvent notamment au niveau des anciennes zones d'extractions de meulières.

➤ **Perspectives :**

- Sensibilisation des viticulteurs : limiter les dépôts, adapter l'entretien des éléments paysagers, plantations ;
- Sensibilisation des usagers : limiter le piétinement des pelouses sèches, la cueillette sur ces zones et le dérangement de la faune ;
- Veiller au maintien des populations d'Alisiers de Fontainebleau et de Reims.

Zoom sur le vieux bois

La présence de vieux bois et de bois mort sur pied ou au sol est signe de bonne santé du milieu forestier, car ils abritent une importante biodiversité : 25% des espèces forestières dépendent du bois mort ou sénescent pour tout ou une partie de leur cycle biologique. Le développement de cet état se fait en trois étapes :

- 1/ Installation des espèces cavicoles (espèces primaires comme les pics, secondaires comme les chouettes ou les chiroptères arboricoles) ;
- 2/ Processus progressif de recyclage du bois mort par des organismes saproxyliques (insectes comme le Lucane cerf-volant et champignons spécialisés) ;
- 3/ Action des décomposeurs qui vont incorporer, dans le sol, les particules ligneuses décomposées dans un processus d'humification. La présence de vieux bois au sein d'un boisement joue un rôle essentiel dans l'équilibre écologique des différents écosystèmes présents, jusqu'à assurer la bonne fertilité des sols.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Strictelement forestier, le **Pouillot siffleur** a besoin de futaies matures proposant un sous-bois aéré et une canopée assez dense, ce qui montre sa sensibilité à la structure et au type de gestion du boisement. Il est donc fortement favorisé par la présence de hêtraies voire de chênaies fermées présentant une structure de sous-bois favorable.

Emblèmes des forêts de feuillus présentant une dynamique allant jusqu'à la sénescence de certains arbres, les pics sont bien présents sur le plateau forestier. Sur la commune, on notera la présence de deux espèces présentant un enjeu de préservation sur le territoire du Parc naturel régional. Le **Pic noir**, hôte typique des massifs de feuillus matures, où il fore sa loge préférentiellement dans un Hêtre commun bien qu'il puisse utiliser d'autres essences telles que l'érable, le Merisier ou encore le Tilleul, et le **Pic mar** qui occupe les vieilles parcelles de forêt à gros bois et présentant des chandelles. Ce dernier est favorisé par une gestion en taillis sous futaie et par la présence d'arbres, dont les chênes, de très gros diamètres.

Le **Bouvreuil pivoine** est également un oiseau typiquement forestier, préférant les forêts claires, qu'elles soient de feuillus, de conifères ou mixtes. Il a besoin de strates arbustives et herbacées diversifiées et denses afin d'avoir accès à des sites d'alimentation et de nidification.

Au niveau des chemins forestiers, de nombreuses ornières offrent un site de reproduction idéal pour un petit crapaud vulnérable à l'échelle régionale et nationale, le **Sonneur à ventre jaune**. D'autres

amphibiens peuvent utiliser ces milieux, comme par exemple la **Salamandre tachetée** qui peut y déposer directement ses larves.

➤ **Perspectives**

- Favoriser le maintien du bois mort sur pied et au sol ;
- Adapter l'exploitation sylvicole : période de reproduction – favoriser la régénération naturelle ;
- Intervenir sur un sol portant ;
- Promouvoir la restauration des milieux associés (mares, clairières).

4. Les milieux ouverts et semi-ouverts

Se retrouvent ici les abords de plans d'eau et de cours d'eau (roselières et mégaphorbiaies), mais également les pelouses, prairies, jachères et les vergers. Ces différents espaces se caractérisent par un couvert herbacé dominant, parfois colonisé par des ligneux en moindre proportion, pouvant évoluer en ourlet ou en fruticée, stades pionniers avant le boisement.

Ce sont des milieux très riches en biodiversité, notamment pour les insectes comme les rhopalocères ou les orthoptères, et de ce fait, pour les oiseaux qui peuvent y trouver une grande quantité de ressources alimentaires.

La présence de haies champêtres, composées d'essences indigènes, est un enjeu majeur pour permettre à la faune de se déplacer en sécurité ou encore pour nicher.

• *Les pelouses sèches*

Sur le territoire de la commune, on retrouve plusieurs secteurs de pelouses sèches, majoritairement relictuelles et dégradées par l'abandon du pâturage et par l'impact de certaines activités ou pratiques (mise en culture, utilisation de produits phytosanitaires...).

Ces milieux rares et sensibles accueillent une biodiversité remarquable, et notamment une grande quantité de pollinisateurs sauvages : abeilles sauvages, bourdons, lépidoptères, mais également de plantes comme les orchidées.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Une petite zone en bords de vigne montre une végétation de type pelouse sèche, car le sol calcaire est maintenu partiellement à nu par le passage régulier de véhicule. On y retrouve notamment la **Coronille mineure**, très rare en Champagne-Ardenne et non connue avant l'ABC sur la commune.

Une espèce de papillon caractéristique de ce milieu, l'**Hespérie des potentilles**, inscrite à la Liste rouge régionale des espèces menacées a pu être observée pour la première fois sur la commune.

➤ **Perspectives :**

- Adapter la gestion des pelouses sèches : débroussaillage, fauche tardive avec exportation pour garder le caractère ouvert du milieu ;
- Adapter la période d'intervention : automne et hiver afin de ne pas impacter la faune et la flore présente durant la période estivale ;
- Préservation de l'habitat : sensibiliser les propriétaires sur l'importance de ce type de milieu, les protéger contre la conversion en parcelles cultivées ou contre les traitements appliqués au sein des parcelles voisines.

- **Landes et broussailles**

Ces milieux correspondent à un stade de fermeture de pelouses ou de prairies, colonisées progressivement par les ligneux. Ce sont des espaces très importants pour la nidification des oiseaux et pour les pollinisateurs sauvages grâce aux nombreuses plantes à fleurs qui s'y développent. La présence de ces milieux en mosaïque avec d'autres habitats augmente la biodiversité et la capacité d'accueil d'auxiliaires des cultures et des vignes

➤ **Enjeux potentiels :**

Ces milieux n'ont pas spécifiquement été inventoriés mais ils permettent à de nombreuses espèces d'oiseaux de trouver un habitat favorable à leur reproduction et leur alimentation. Il serait par exemple possible d'y observer la **Pie-grièche écorcheur**, l'**Engoulevent d'Europe** ou encore la **Locustelle tachetée**.

➤ **Perspectives :**

- Maintenir certaines zones de broussailles ;
- Ne pas planter/introduire d'espèces exotiques envahissantes.

- **Vergers**

Ces milieux semi-ouverts, plantés pour la production de fruits, permettent la création de micro-habitats spécifiques. Les arbres fruitiers, en vieillissant, se creusent et forment des cavités favorables à des espèces cavicoles. En instaurant des pratiques extensives via une fauche raisonnée sur la parcelle, l'absence de traitement et l'installation de dispositifs d'accueil pour la petite faune, une biodiversité remarquable peut s'y développer : maintien d'un tas de branches ou de pierres, création d'un mur en pierres sèches voire même création d'une mare, si le sol est argileux.

➤ **Enjeux potentiels :**

Les vergers présents étant privés, les inventaires n'ont pas été menés sur ces milieux mais ils permettent à une grande diversité d'animaux de trouver une ressource alimentaire et un espace de nidification. Les pollinisateurs sauvages peuvent trouver une grande quantité de ressources d'avril à juin sur les fruitiers en fleurs et les oiseaux peuvent s'installer et se nourrir dans les branches, ou dans des cavités sur les troncs des vieux arbres, comme par exemple la **Chevêche d'Athéna**.

➤ **Perspectives :**

- Entretien adaptée des parcelles : fauches extensives, pâturage extensif ;
- Semis d'une prairie fleurie de la marque [®]Végétal local, adapté à la nature du sol ;
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires ;
- Entretien adapté des arbres (taille).

5. Les milieux aquatiques et zones humides

• *Les mares*

Quelques mares forestières sont présentes au sein du boisement dont deux grandes mares issues de l'époque où la pierre meulière était extraite de la carrière et une mare actuellement utilisée comme support pédagogique.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Les mares constituent le milieu de prédilection pour la reproduction des amphibiens, protégés en France, comme l'**Alyte accoucheur**, une espèce de crapaud vulnérable en Champagne-Ardenne, ou encore le **Sonneur à ventre jaune**, espèce emblématique des sites Natura 2000 du Parc naturel régional.

Au niveau des boisements plus humides qui entourent les mares, la **Mésange boréale** retrouve un habitat qui lui est favorable, affectionnant particulièrement les formations arborées âgées.

Un mammifère peu fréquent sur le territoire est également connu sur ce secteur, il s'agit du **Putois d'Europe**. Du fait de son utilisation des habitats de zones humides pour tout son cycle de vie, leur forte dégradation depuis plusieurs décennies lui est fortement dommageable. Cette espèce est vulnérable en Champagne-Ardenne et un déclin significatif a été noté à l'échelle nationale.

➤ **Perspectives :**

- Éviter les dépôts dans et à proximité des mares et des fossés ;
- Se rapprocher du Parc naturel régional pour être accompagné dans la gestion des mares
- Maintenir une bande de non traitement à proximité des fossés ;
- Réaliser une fauche raisonnée (annuelle ou biennale) des bandes enherbées aux abords des fossés.

6. Les milieux artificialisés

Il s'agit principalement des constructions humaines (habitations, zones d'activités, bâtiments agricoles etc.) ainsi que la voirie.

• *Le tissu urbain : habitations, espaces verts, jardins et caves*

Les habitations et la création des caves à champagne en sous-sol permettent à une faune bien spécifique de s'installer : on parle d'espèces anthropophiles. Greniers, combles, caves, vieux murs en pierre ou encore volets en bois, tous les espaces libres sont utilisables aussi bien par les oiseaux que les chauves-souris. Toutes ces espèces sont bien utiles pour limiter le développement de ravageurs comme certains petits mammifères ou encore pour nous débarrasser des moustiques durant les chaudes soirées d'été.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Les constructions humaines permettent de mettre à disposition, bien souvent involontairement, des milieux favorables pour la faune sauvage. En effet, elle y retrouve bien souvent un équivalent naturel qui tend de plus en plus à disparaître. Il peut également s'agir d'une coévolution qui fait que certaines espèces sont totalement dépendantes de certaines infrastructures.

Chez les oiseaux, on retrouve évidemment les deux espèces d'hirondelles anthropophiles : l'**Hirondelle de fenêtre** qui construit son nid en angle de fenêtre ou sous les avant-toits et l'**Hirondelle rustique** qui s'installe au niveau d'une poutre. Le **Martinet noir** profite également des grands bâtiments pour installer son nid dans une anfractuosit  du mur ou sous les toits.

Afin d'assurer la bonne cohabitation avec ces diff rentes esp ces, des am nagements sont r alisables pour leur permettre un acc s en toute s curit  et pour limiter les nuisances si elles existent.

Au niveau des parcs et jardins, de nombreux oiseaux peuvent trouver des zones de nidification gr ce   la grande diversit  des essences plant es. Une esp ce   enjeu fort de conservation sur le territoire du Parc naturel r gional est concern , il s'agit du **Verdier d'Europe**. Peu exigeant, il peut installer son nid dans un haie ornementale ou champ tre, dans un lierre grimpant ou un arbre isol . Il est  galement favoris  par les mangeoires mises   disposition des oiseaux durant l'hiver.

Les mammif res ne sont pas en reste, avec le **H risson d'Europe** qui circule entre les jardins et espaces verts de la commune. Ce petit mammif re prot g  en France est fortement impact  par la disparition de son habitat et de sa ressource alimentaire, notamment suite   l'intensification des pratiques agricoles, mais  galement par la fragmentation des milieux naturels, principalement par les infrastructures routi res qui lui sont tr s souvent fatales.

➤ **Perspectives :**

- Maintenir la dynamique de gestion diff renci e sur les espaces communaux ;
- Assurer la perm abilit  des jardins : laisser un passage adapt    la petite faune (H risson d'Europe) ;
- Continuer le travail pour limiter la pollution lumineuse ;
- Sensibiliser les habitants et les propri taires de caves   la pr sence des chauves-souris ;
- Prendre en compte la pr sence des oiseaux : hirondelles et Martinet noir, ainsi que des chauves-souris, lors de travaux sur les b timents.

I. Synth se des enjeux

1. Zoom sur les esp ces v g tales patrimoniales

La carte ci-dessous illustre les esp ces v g tales patrimoniales sur la commune de Bouzy (Cf. Figure 10)



Espèces végétales patrimoniales de la commune de Bouzy



Légende

- ★ Observation à partir de 2010
- ★ Observation avant 2010



Sources : BD ORTHO © IGN Paris, 2019. © CBNBP-MNHN, 2019. FNBMR, 2022
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, Juin 2022.

Figure 10 : Représentation cartographique des espèces végétales patrimoniales de la commune de Bouzy


2. Enjeux identifiés lors de l'ABC


La carte ci-dessous illustre les enjeux identifiés sur la commune de Bouzy lors de l'ABC (Cf. Figure 11)



Enjeux identifiés sur la commune de Bouzy





-  Bouvreuil pivoine
- Fauvette des jardins
- Gobemouche gris
- Gobemouche noir
- Hibou moyen-duc
- Mésange boréale
- Pic mar
- Pic noir
- Pouillot de Bonelli
- Pouillot fitis
- Pouillot siffleur
- Roitelet huppé

-  Alyte accoucheur
- Sonneur à ventre jaune

-  Pyrole à feuilles rondes
- Epervière tahetée


-  Putois d'Europe
-  Criquet noir ébène

-  Coronille mineure
- Lotier maritime
-  Hespérie de l'Alcée

Alouette des champs
Bruant jaune
Flambé


Alouette lulu


- Hirondelle de fenêtre 
- Hirondelle rustique
- Martinet noir
- Verdier d'Europe

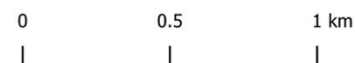
- Hérisson d'Europe 
- Fumeterre à fleurs serrées 
- Laitue vireuse

Légende

-  Enjeu fort
-  Enjeu assez fort

-  Chardonneret élégant
- Huppe fasciée
- Linotte mélodieuse
- Tourterelle des bois

-  Ophrys abeille
- Orchis pyramidale
- Rosier à odeur de pomme



Sources : BD ORTHO © IGN Paris 2019 © Collectif, in <http://www.faune-champagne-ardenne.org> (extraction le 17 septembre 2019), CBNBP-MNHIN, ©PNRMAR 2022.
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, juin 2022.
Cette carte doit être analysée au regard des éléments compris dans la présente synthèse.

Figure 11 : Représentation cartographique des enjeux identifiés lors de l'ABC sur la commune de Bouzy

PARTIE 4 – PLAN D’ACTIONS

J. Projets déjà réalisés

1. Natura 2000

Une partie des boisements au nord de la commune est comprise dans le périmètre du **site Natura 2000 n°67 « Massif forestier (versant sud) de la Montagne de Reims et étangs associés »**. L’animation est assurée par le Parc naturel régional et celle-ci sera renouvelée en fin d’année 2022.

Depuis le mois de mars 2022, une étude sur la répartition d’une espèce d’amphibien emblématique de ce site, le Sonneur à ventre jaune, est menée. Les premières conclusions permettront de mieux connaître la répartition de l’espèce à l’échelle du site Natura 2000 et le renouvellement du suivi sur plusieurs années apportera plus de précision sur le taux de survie des individus et leurs déplacements. En effet, cette espèce se reproduit dans les ornières (flaques au niveau des chemins forestiers et en lisière), le passage régulier de deux-roues motorisés, de quad voire de 4X4, notamment entre avril et septembre, impacte négativement cette espèce vulnérable, tant à l’échelle régionale que nationale, qui bénéficie d’un statut de protection à l’échelle de la France.

2. Distinction « Commune nature »

Depuis 2019, la commune de Bouzy est reconnue « **Commune nature** » à la suite de l’arrêt d’utilisation des produits phytosanitaires et l’application des principes de la gestion différenciée. Accompagnée par la FREDON Grand-Est (<https://fredon.fr/grand-est/nos-missions/environnement/entretien-des-espaces-verts>), la commune a pu établir un plan de gestion différenciée pour adapter l’entretien des différents types d’espaces verts communaux et un travail est en cours sur la végétalisation du cimetière.

Avec le niveau « trois libellules », elle répond aux critères suivants :

- Suppression, depuis au moins un an et pour les 3 années à venir, de l’utilisation de la totalité des produits phytosanitaires y compris des produits de bio contrôle, des produits à faible risque et des produits autorisés en agriculture biologique sur l’ensemble des espaces ;
- Suppression des produits anti-mousse sur les espaces extérieurs ;
- Mise en place des principes d’une gestion différenciée pour l’entretien des espaces ;
- Initiation d’une démarche de préservation de la biodiversité et de restauration des ressources en eau de la collectivité ;
- Communication régulière auprès des autres gestionnaires susceptibles d’entretenir des espaces verts.

Cette démarche de progression est fortement encouragée par le Parc naturel régional car elle permet dans un premier temps, de limiter l’utilisation de produits chimiques qui présentent des risques tant pour la santé humaine que pour l’environnement, et dans un second temps, de favoriser l’accueil de la biodiversité au sein du village : plantes indigènes, insectes ou encore oiseaux, qui trouvent alors plus facilement des zones de nidification et une ressource alimentaire.

3. Gestion durable des espaces verts

La commune a réalisé une végétalisation du cimetière en mettant en place des tapis de sédum (plantes grasses) au niveau des inter-tombes. Ce dispositif permet de réduire la surface d'entretien car il limite le développement de plantes adventices.

Dans cette même dynamique, les trottoirs ont été végétalisés à différents endroits ce qui permet de réduire les surfaces artificialisées. Pour cela, des massifs et des plantations ont été réalisées sur tout le linéaire d'une rue de la commune avec la création d'un parking végétalisé. Le développement de ces surfaces végétalisées permet de créer des îlots de fraîcheur en réduisant considérablement les surfaces artificielles qui accumulent fortement la chaleur et augmentent donc localement les températures notamment en période de canicule. Dans la même optique, certains secteurs sont aménagés afin de privilégier les déplacements doux, ce qui limite le passage de véhicules à moteurs et donc les risques de pics de pollutions locaux.

Pour ces aménagements, le choix des végétaux s'est porté sur des vivaces que sont peu exigeantes en eau, afin d'être en cohérence avec les principes de gestion différenciée appliqués depuis 2011 par la commune. L'utilisation systématique de paillage ou d'écorce sur les massifs permet également de réduire les arrosages ainsi que la fréquence de désherbage manuel.

Pour l'entretien des espaces enherbés des bassins de rétention des eaux de pluie, du pâturage caprin et ovin est en place depuis plusieurs années. La présence sur l'année des animaux, en appliquant une pression de pâturage adaptée, permet de maintenir les espaces ouverts et accessibles pour les interventions sur les bassins. Cette méthode permet également de réduire le temps agent et l'utilisation d'outils thermiques ou à carburant pour entretenir la zone. Les animaux sont également déplacés sur certains talus afin de réaliser un pâturage ponctuel et limiter de nouveau une intervention mécanique.

La commune a fait des essais de semis de prairies fleuries sur des espaces verts non utilisées mais les résultats n'ont pas été probants. Le Parc naturel régional conseille à la commune de faire un nouvel essai en réalisant les semis à l'automne, ce qui permet de se passer de la contrainte d'arrosage et favorise la germination des graines. De plus, la qualité du travail du sol en amont est un prérequis pour une bonne prise du semis.

Afin de renforcer la biodiversité locale, le Parc naturel régional a donc conseillé à la commune de s'orienter vers l'ADASMS, qui via son projet Educaflore®, produit des mélanges de graines spécifiques à des conditions de sols différentes (humide, calcaire, remblais etc.).

→ Le catalogue :

<https://www.adasms.fr/admin/uploads/educaflore/cat%20mel.pdf>

→ La présentation de la structure et du projet Educaflore :

<https://www.adasms.fr/admin/uploads/educaflore/adasms.jpg>

<https://www.adasms.fr/admin/uploads/educaflore/projet%20socio.jpg>

Ces différents mélanges sont réalisés en partenariat avec le Conservatoire botanique national du Bassin parisien dans le cadre du développement de la marque Végétal local®, qui se développe sur tout le territoire français. Cet outil a pour objectif, à l'échelle de 11 régions biogéographiques identifiées sur le territoire national, de développer la production d'herbacées, d'arbustes et d'arbres à partir de semences récoltées dans la nature, grâce au partenariat mis en place avec des pépiniéristes et des horticulteurs locaux.

La commune pourra demander des conseils au fournisseur afin de choisir le mélange adapté au type de sol et d'anticiper la préparation du sol.

Le Parc naturel régional peut également accompagner la commune en réalisant une visite sur le terrain concerné.

Dans le cadre de l'appel à projet « Haies et vergers » du Parc naturel régional, la commune a réalisé un projet de plantation en 2019, au niveau des espaces enherbés en pied du Château d'eau. Au total, 13 arbres fruitiers de 12 variétés anciennes et deux haies doubles rangs d'un total de 45 mètres ont été plantés. Les deux haies champêtres sont composées d'essences indigènes, pour un total de 78 plants dont 18 essences différentes préconisées par le Parc naturel régional.

Ces haies pourront jouer un rôle de corridor pour le déplacement de la faune, de zone d'alimentation sur les essences produisant des fruits et de site de reproduction pour les oiseaux et mammifères qui pourront y construire leur nid. Les pollinisateurs sauvages pourront également bénéficier de la ressource florale pour s'alimenter et mettre à disposition des réserves pour leurs larves, comme c'est le cas chez les abeilles sauvages.

De même, le verger pourra apporter une ressource alimentaire pour les pollinisateurs qui favoriseront à leur tour la production de fruits. Une fois mûres, les arbres formeront des cavités permettant aux petits mammifères et aux oiseaux comme la Chevêche d'Athéna d'installer leur nid.

Afin d'impliquer au maximum les habitants et leur permettre d'appréhender au mieux les pratiques de gestion différenciée, la commune réalise régulièrement de la communication sur différents supports. Des affichages explicatifs sont implantés sur les sites concernés (talus en pâturage, cimetière en cours de végétalisation) afin d'expliquer les bienfaits écologiques et sanitaires de ces méthodes alternatives. Ces informations sont également diffusées via la revue communale, sur le site internet de la commune ou encore sur PanneauPocket.

De plus, élus et agents en charge des espaces verts ont participé aux différentes réunions d'information « Zéro phyto » organisées par le Parc naturel régional et la FREDON Grand Est. Ces moments d'échanges permettent d'avoir un retour d'expériences sur les nouvelles techniques et des conseils sur l'utilisation de certains outils, comme les désherbeurs thermiques. Des formations sont également réalisées afin d'adapter la végétation des espaces communaux aux conditions climatiques actuelles : espèces vivaces, peu exigeantes en eau, adaptées aux fortes chaleurs, et de développer des techniques alternatives pour l'entretien des espaces sensibles comme les cimetières.

4. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

La commune a connaissance de la présence de la Berce du Caucase au niveau des bassins de rétention des eaux de pluie, d'un fossé et d'une clairière au sein du massif forestier. Les agents techniques suivent les préconisations du Parc naturel régional et interviennent régulièrement pour éviter aux plants de monter en graines. La zone au sein du massif forestier est gérée par l'ONF.

La mise en place de l'éco pâturage permet également de limiter le développement de l'espèce car les animaux vont brouter les jeunes plants ce qui va limiter leur développement en évitant la floraison.

Cette démarche permet donc de limiter au maximum le développement d'une espèce exotique envahissante. De plus, la Berce du Caucase présente également des risques sanitaires car sa sève est photo-réactive. De ce fait, si la peau se retrouve à son contact, ce qui peut être le cas lors des travaux d'entretien des espaces verts, et qu'elle est soumise au soleil, cela peut produire de graves brûlures.

5. Préservation d'une mare forestière

Sur la commune de Bouzy, une mare créée par l'ONF à proximité d'une ancienne carrière se situe au sein de la forêt communale. Celle-ci est utilisée dans le cadre d'animations scolaires et a donc été identifiée comme pouvant présenter un enjeu de restauration.

Dans le cadre du Programme régional d'actions en faveur des mares (PRAM) de la Région Grand-Est, des inventaires amphibiens ont été menés pour mieux connaître les enjeux présents en 2018 et ont révélé la présence d'une belle population de Crapaud commun (plus de 1000 individus), une espèce protégée en France. De plus, le Sonneur à ventre jaune et l'Alyte accoucheur sont connues dans les mares et ornières à proximité.

6. Préservation de la biodiversité forestière

Depuis 2015, la commune a engagé des opérations conjointes avec l'ONF afin de mettre en place une gestion durable des boisements. Une convention a été mise en place jusqu'en 2034 pour différents types d'interventions : coupes, nettoyage, entretien des abords de la mare afin de faciliter l'accès lors des animations ou encore pose de signalétique.

Suite à l'arrêté municipal réglementant la circulation des engins motorisés au sein des lieux-dits « bois de la brousse » et « pâture communale », la commune a installé une barrière et un panneau réglementaire afin d'informer les usagers. Les engins motorisés de loisirs Cette action vise notamment à préserver les amphibiens se reproduisant au sein des ornières forestières, comme le Sonneur à ventre jaune. A travers cette action, la commune souhaite préserver la biodiversité forestière en développant un tourisme tourné vers la nature et les déplacements doux.

Afin de communiquer autour de ces actions, la commune, les institutrices, l'ONF et parfois le PNR organisent des visites en forêt avec les enfants.

7. Favoriser la nature au sein du village

Dans un souci de préservation de la biodiversité et en accord avec les principes de gestion différenciée appliquée depuis 2011 sur la commune, des nichoirs pour les oiseaux ont été fabriqués par les enfants avec l'accompagnement du service « Espaces verts ». Cette action permet de sensibiliser le jeune public à la préservation de l'environnement et permet à la faune de trouver plus facilement des zones de nidification. C'est notamment le cas du Moineau domestique qui disparaît de plus en plus car la rénovation des bâtiments ne prend pas systématiquement en compte ses besoins, cette espèce nichant dans les anfractuosités des murs en pierres ou dans un interstice sous les toits.

La pose de nichoirs spécifiques aux mésanges permet d'accueillir ces auxiliaires très efficaces pour limiter le développement de certaines chenilles, pouvant occasionner des dégâts sur les cultures, comme Tordeuse de la grappe dans les vignes, ou la Processionnaire du Chêne.

Suite à la communication du Parc naturel régional autour de l'enquête nationale sur le Hérisson d'Europe, la commune a mis en place un tunnel à empreinte afin de vérifier si l'espèce était présente. Ce dispositif a été installé sur plusieurs zones favorables et a donné des résultats positifs.

Ce petit mammifère, protégé en France est fortement impacté par la disparition de son habitat et de sa ressource alimentaire, notamment suite à l'intensification des méthodes agricoles, mais également par la fragmentation des milieux naturels, principalement par les infrastructures routières qui lui sont très souvent fatales.

8. Lutte contre la pollution lumineuse

La commune a réalisé la modernisation de son parc d'éclairage en intégrant systématiquement un dispositif permettant de réaliser une baisse d'intensité programmable. La commune est entrée en contact avec le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne (SIEM), qui a la maîtrise sur la gestion du réseau d'éclairage public, afin de connaître les options possibles pour poursuivre l'adaptation de l'éclairage public. Le Parc naturel régional pourra également accompagner la commune dans cette réflexion.

Cette démarche s'intègre au développement d'une Trame noire sur le territoire du Parc, qui vient compléter la Trame verte et bleue existante. L'objectif est de réduire au maximum les éclairages la nuit, pour dans un premier temps, réduire les impacts sur la santé induits par le contact permanent avec la « lumière bleue ». En effet, celle-ci vient stimuler notre organisme au même titre que la lumière du jour et va donc perturber les cycles biologiques qui sont normalement actifs quand cette lumière décline. Dans un second temps, réduire les éclairages facultatifs permet de restituer plus d'espace de vie à la faune et la flore nocturnes. Ces organismes, ayant une activité débutant au crépuscule, sont fortement impactés par les éclairages, notamment pour leur déplacement et leur alimentation. En s'engageant à réduire l'intensité lumineuse, en adaptant le type d'ampoules vers des températures plus chaudes, voire en réalisant de l'extinction, les communes peuvent aider à lutter efficacement contre cette pollution, au même titre que le tri sélectif pour lutter contre la pollution plastique

K. Projets envisagés par la commune dans les prochaines années

1. Territoire engagé pour la nature (TEN)

La commune souhaite candidater pour la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » (TEN). Elle peut compléter le questionnaire de candidature pour la session de septembre 2022 et annexer un dossier reprenant les actions menées et prévues sur son territoire. Le Parc naturel régional peut accompagner la commune, si nécessaire.

Ce dispositif vise à faire émerger, reconnaître et accompagner les collectivités qui ont pour volonté d'intégrer la biodiversité dans leurs politiques publiques. A travers un questionnaire de 30 items, la collectivité fait le bilan des actions déjà réalisées sur son territoire et identifie celles qu'elle souhaite réaliser dans les trois années à venir, selon quatre critères :

- ✓ S'organiser et établir des partenariats
- ✓ Maintenir et restaurer les espaces naturels et les continuités écologiques
- ✓ Intégrer la biodiversité dans l'aménagement
- ✓ Connaître et mobiliser autour de la biodiversité

Les actions proposées se doivent d'être en accord avec les moyens humains et financiers de la collectivité et peuvent se faire en plusieurs étapes. En effet, cette reconnaissance qui s'acquiert pour la durée de trois ans du plan d'actions proposées, se veut accompagnatrice dans une démarche de progression.

2. Préservation d'espèces protégées

Lors de la réunion de restitution de l'Atlas de la biodiversité communale, un point spécifique a été fait sur la présence d'Hirondelle de fenêtre, espèce en déclin à l'échelle nationale selon le dernier rapport du Suivi temporel des oiseaux commun (STOC) sur la période 1989-2019, et classée « à surveiller » sur la Liste rouge régionale de Champagne-Ardenne. La commune souhaite mettre en place des nids artificiels sur certains bâtiments et intégrer cette pratique lorsque des travaux seront réalisées, même si aucun nid n'est présent. Le Parc naturel régional encourage cette démarche et conseille à la commune de se rapprocher de la LPO afin d'avoir un accompagnement complet à ce sujet.

3. Renforcement de la biodiversité communale

Dans la continuité du projet de plantation réalisé en 2019, la commune souhaite de nouveau planter une haie champêtre composée d'essences indigènes. Par cette action, elle souhaite continuer de renforcer la biodiversité du territoire et permettre aux animaux de se déplacer, se nourrir et de se réfugier plus facilement.

De plus, suite aux échanges réalisés durant la réunion de restitution de l'ABC, la commune souhaiterait réaliser une nouvelle tentative de semis de jachère fleurie, en privilégiant les mélanges de la marque Végétal local®. Cette action a été développée au point A.2. Gestion durable des espaces verts.

4. Compostage collectif

La commune souhaite développer un espace de compostage partagé afin de réduire la production de déchets ménagers. Pour cela, le Parc naturel régional soutient la commune et lui conseille de se rapprocher de la FREDON Grand Est qui a la compétence.

Cette démarche vise à réduire la production de déchets et permettra de recycler les fruits et légumes non consommables, les épluchures ou les restes alimentaires des cantines. La production de compost pourra alors servir au niveau des potagers et des parterres fleuris. La commune pourra alors fonctionner en circuit fermé entre ce qui est produit dans les potagers et ce qui arrive dans les assiettes. Cette démarche vise également à limiter l'utilisation de carburant pour les déplacements en déchetterie concernant les déchets verts et pourrait permettre de réduire également la fréquence de passage des éboueurs car la part de déchets compostables représente en moyenne 30 % des déchets ménagers.

5. Développer des outils de communication

Pour aller encore plus loin dans sa volonté de communiquer et de sensibiliser les habitants et les visiteurs, la commune souhaiterait développer un sentier pédagogique utilisant un outil numérique via les smartphones. L'objectif est de permettre aux usagers de découvrir le territoire et sa biodiversité de façon ludique et moderne. Cette démarche de progression dans la volonté de transmettre une responsabilité vis-à-vis des habitats et des espèces présentes, montre la détermination de la commune de Bouzy à s'impliquer durablement dans la préservation de son patrimoine naturel.

ANNEXES

INVASIVES : Statut Champagne- Ardenne	A1	Taxon exotique envahissant avéré sur le territoire régional
	A2	Taxon exotique envahissant avéré sur le territoire régional, distribution localisée
	P1	Taxon exotique potentiellement invasif, prolifère en milieux perturbés, EEE avérée dans un territoire proche
	P2	Taxon exotique potentiellement invasif, prolifère en milieux perturbés
	E1	Taxon "émergent", présence ponctuelle, avéré en territoire voisin
	E2	Taxon "émergent", présence ponctuelle, non avéré en territoire voisin
	S	Taxon de la liste d'alerte : absent de la région (selon <i>Flora</i>), EEE avérée dans un territoire proche, apparition à surveiller

Annexe 1 : Statuts des espèces envahissantes en Champagne-Ardenne d'après le CBNBP

Légende

- Boisements** : Forêt et végétation arbustive en mutation - Gros bois de conifères - Gros bois de feuillus - Gros bois mélangés - Plantation forestière - Petit bois de conifères - Petit bois de feuillus - Petit bois mélangés - Ripisylves - Coupes à blanc
- Espaces verts, terrains de loisir et jardins** : Campings - Golfs - Maraichage et jardins - Terrains de sport et hippodromes
- Milieux aquatiques** : Bassins industriels et de retenue - Marais intérieurs - Station d'épuration - Cours d'eau naturels au lit naturel - Canaux - Etangs
- Milieux ouverts et semi-ouverts** : Abords de plans d'eau - Vergers et petits fruits - Roselières ou mégaphorbiaies - Prairies bocagères - Jachères - Landes et broussailles - Autres prairies permanentes
- Plaine agricole** : Autres grandes cultures de printemps - Grandes cultures d'hiver - Grandes cultures non identifiées - Mais grain et ensilage
- Surfaces artificialisées** : Aires de stationnement - Habitat léger de loisir - Bâti collectif et individuel - Bâtiments d'exploitation agricoles - Bâtiments publics remarquables - Chantiers - Chemins - Cimetières - Cultures sous serres - Décharges et zones de stockage agricoles - Extraction de matériaux - Friches industrielles - Pépinières - Réseaux ferroviaires - Réseaux routiers - Roches nues - Tissu urbain aéré - Zones commerciales - Zones industrielles et d'activités

Annexe 2 : Légende détaillée de la cartographie "Occupation du sol"